

### Service du développement territorial

Place de la Riponne 10 1014 Lausanne

# SDT – Service du développement territorial Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

### Note sur les rapports des études de base

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation cantonal (PAC Lavaux), le Service du développement territorial (SDT) a mandaté différents spécialistes pour la réalisation de trois études de base sur les thématiques suivantes :

- Agriculture et viticulture
- Paysage et nature
- Tourisme

Ces études avaient pour objectif d'analyser les situations relatives à ces trois thématiques et de les confronter à l'application de la LLavaux, en intégrant notamment un processus participatif.

Ces études sont des rapports d'experts dont les mesures proposées doivent faire l'objet de diverses vérifications juridiques et d'opportunité par les autorités compétentes. Il s'agit de données de base qui serviront à la réalisation du PAC Lavaux dont elles se distinguent.

Lausanne, le 4 septembre 2017



# Etude de base Paysage & Nature

# Plan d'affectation cantonal Lavaux



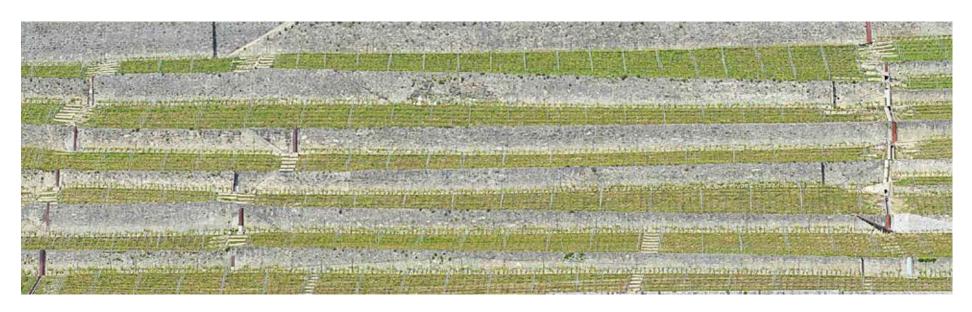
Rapport final Le 30 août 2017





# Etude de base Paysage & Nature

# Plan d'affectation cantonal Lavaux



Volet Paysage Le 30 août 2017

### Résumé

Hérité, sculpté, culturel, vivant.

Il n'est pas courant de voir ces adjectifs associés à la notion de paysage. C'est pourtant le cas de Lavaux, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2007 en tant que paysage culturel vivant. *Culturel* souligne l'importance du passé, de la continuité avec laquelle ce paysage s'est construit sur près de mille ans grâce à l'intervention humaine. *Vivant* suggère l'évolution actuelle et future de Lavaux. Ce paysage est une sculpture productive en perpétuel développement.

Au-delà du paysage statique qu'il s'agit de conserver, l'avenir de Lavaux dépend de variables pluridisciplinaires et de leur équilibre permanent. La gestion de ce paysage est semblable à l'homéostasie, à savoir un travail d'équilibrage entre variables et ceci de façon constante et dynamique. Après une double lecture macro identifiant les entités et systèmes paysagers, la notion d'homéostasie permet de différencier les aspects fondamentaux des aspects spécifiques au caractère exceptionnel du site. Les aspects fondamentaux identifiés sont les suivants :

- Coteau ensoleillé face au lac et aux Alpes
- Paysage habité et sculpté par l'activité viticole depuis le 13ème siècle
- Orographie en cuesta
- · Végétation et cours d'eau
- Terrasses plantées en vignes
- · Villages, bourgs et maisons vigneronnes
- · Voies de communication intégrées dans le paysage en terrasses

Ces divers aspects paysagers se déclinent en espaces et éléments sensibles, car exposés à des atteintes potentielles. Les espaces sensibles correspondent à des surfaces identifiables géographiquement et les éléments sensibles sont ponctuels, répétés et disséminés sur l'ensemble du périmètre.

La garantie de protection des aspects paysagers fondamentaux et l'élaboration d'une base propice à l'évolution des aspects spécifiques passe par la transcription des principes de conservation (IFP, IMNS, ISOS et autres inventaires), ainsi que des principes de protection (Lavaux, patrimoine mondial) dans la planification territoriale.

La présente étude vise à identifier les principes territoriaux transversaux aux autres domaines d'expertise (Nature, Agriculture et Tourisme) puis à proposer des pistes de mesures propices à l'intégration de ces principes territoriaux dans un plan d'affectation ou un autre outil de gestion. De nature réglementaires ou incitatives, les pistes de mesures proposées résultent de discussions avec les parties-prenantes (des services cantonaux, des autorités communales, des représentants d'associations et des milieux professionnels) ayant participé aux ateliers. Malgré cette transversalité dans l'élaboration des mesures, certaines nécessitent une pesée d'intérêts supplémentaire.

Les pistes de mesures proposées sont formulées afin de prendre en compte la complexité faisant la beauté du site et l'évolutivité nécessaire à sa vitalité économique, son intégrité environnementale et son importance culturelle.

INTRODUCTION	1
Lavaux, un paysage culturel vivant	2
Lavaux, un paysage culturel vivant	3
VISION GENERALE	4
Objectifs du mandat	5
Approche	5
DIAGNOSTIC	6
Entités paysagères	15
Systèmes paysagers	19
ASPECTS PAYSAGERS	20
Aspects fondamentaux au caractère exceptionnel du site	21
Aspects spécifiques au caractère exceptionnel du site	22
Espaces sensibles	44
Eléments sensibles	45
CADRE ADMINISTRATIF	60
Outils de gestion paysagère - Lois	61
Outils de gestion paysagère - Inventaires	62
Outils de gestion paysagère - Planifications et documents cadres	63
Outils de gestion paysagère - Études	64
PRINCIPES TERRITORIAUX	65
Processus d'identification des principes territoriaux	66
Principes territoriaux	67
Symbologie	67
Espaces sensibles	68
Eléments sensibles	72
PESEE D'INTERETS	83
Pesée d'intérêts	84
OPPORTUNITÉS	85
Viaducs autoroutiers et infrastructures en porte-à-faux	87
Aire autoroutière de Lavaux	88
Aire autoroutière de Lavaux - Stationnement	89
Aire autoroutière de Lavaux - Vues et espaces de repos	90
Aire autoroutière de Lavaux - Perméabilité mobilité douce	91



# Lavaux, un paysage culturel vivant

Lavaux est un paysage d'exception dont l'harmonie entre coteaux sculptés en terrasses, adaptations des méthodes culturales à sa localisation et bâti traditionnel témoignent de la continuité de son développement sur près de mille ans. Fort de cette harmonie entre paysage naturel, paysage bâti et héritage culturel, le site est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que paysage culturel vivant en juin 2007. Ce paysage vivant est évolutif et dépend des actions de l'Homme et des outils de gestion mis en place.

Sa vulnérabilité face au développement gourmant des centres urbains a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les collectivités locales (UNESCO, 2016). Témoin de cet attachement populaire, la large victoire du contre-projet à l'initiative "Sauver Lavaux 3" affirme la volonté de protéger les coteaux sculptés tout en assurant leur santé économique. Le contre-projet prévoit en effet l'entrée en vigueur du plan de pro-

tection de Lavaux (LLavaux) ainsi que l'élaboration, entre autres, d'un plan d'affectation cantonal portant sur les territoires hors zones à bâtir: le PAC Lavaux. En plus de ces outils de valorisation et de protection, le site est inscrit à divers inventaires fédéraux visant la conservation du site (IFP, IMNS, ISOS).

La garantie de protection des éléments paysagers fondamentaux et l'élaboration d'une base propice à l'évolution des éléments paysagers en Lavaux passe par la transcription des principes de conservation (IFP, IMNS, ISOS et autres inventaires), ainsi que des principes de protection (Lavaux Patrimoine mondial, LPm) dans la planification territoriale. La présente étude vise ainsi à proposer des pistes de mesures propices à l'intégration de ces principes dans un plan d'affectation ou un autre outil de gestion.

«L'authenticité d'un tel lieu n'est [...] pas à rechercher dans ses constituants d'origine [...], mais bien dans la constance avec laquelle les artisans de ce paysage ont suivi les mêmes principes d'aménagement de leur territoire. » Candidature UNESCO, 2016





Epesses 1952 © Archives cantonales vaudoises

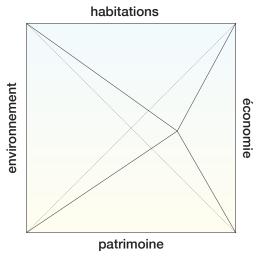
Epesses 2015 © Jean-Michel Zellweger

# Lavaux, un paysage culturel vivant

# **Aspect transdisciplinaire**

# économie viticole dynamiques socio-culturelles LAVAUX gestion administrative dynamiques environnementales

# Aspect dynamique : une homéostasie paysagère



Source LPm

À contexte extraordinaire, gestion extraordinaire. L'avenir du paysage de Lavaux dépend directement de plusieurs critères. Le plus déterminant étant l'**économie viticole**, dont la santé influence directement la propension à l'entretien de ce paysage.

La protection du paysage de Lavaux est semblable à l'homéostasie, à savoir un travail d'équilibrage entre variables et ceci de façon constante.



# **Objectifs du mandat**

Révéler les outils permettant de:

- · Garantir une protection des éléments fondamentaux du paysage.
- Fournir un socle propice à l'évolution des éléments paysagers de Lavaux.

Révéler les éléments paysagers et naturels opportuns à:

- Transcrire les objectifs de protection des valeurs définies par Lavaux, patrimoine mondial (Lpm) dans la planification territoriale.
- Transcrire les objectifs de l'IFP et des autres inventaires dans la planification territoriale.

# **Approche**

La présente étude de base propose une double lecture macro du site en identifiant :

- · les diverses entités paysagères composant le site,
- · les systèmes construisant ce paysage.

En complément au cadre administratif en vigueur, une telle lecture permet de distinguer les aspects paysagers fondamentaux et spécifiques au caractère exceptionnel du site.

	ENTITÉS ET SYSTÈMES PAYSAGERS		
ALE	ASPECTS PAYSAGERS	FONDAMENTAUX	
VISION GENERA		SPÉCIFIQUES	
	CADRE ADMINISTRATIF	LOIS, ORDONNANCES & REGLEMENTS	
		INVENTAIRES	
		PLANIFICATIONS	
>		ETUDES	



Lavaux est un paysage doté d'un haut degré d'homogénéité. Cependant, 8 entités paysagères sont identifiables :

- A. Savuit / Villette
- B. Bourg-en-Lavaux
- C. Arrière-pays
- D. Riex / Dézaley
- E. Dézaley / Chemin de la Dame

- F. Ch de la Dame / Domaine des Faverges
- G. Domaine des Faverges / Corseaux
- H. Corseaux / Corsier-sur-Vevey



### A. Savuit / Villette

Cette première entité paysagère englobe la surface reliant le bourg de Lutry, la Croixsur-Lutry, l'aire autoroutière de Lavaux et l'extrémité orientale de Villette. Quatre sous-espaces peuvent être identifiés:

- · le cours arborisé de la Lutrive.
- · les rives de lac,
- le coteau viticole, ses bourgs et maisons vigneronnes et le Daley,
- les noyaux urbains relatifs aux franges de l'agglomération lausannoise.

Le cours de la Lutrive définit la limite occidentale du périmètre LLavaux et offre une structure arborisée qui s'estompe uniquement en aval de la Route Cantonale. Endiguée pour éviter l'ancien bourg, ses abords accueillent tout de même des jardins partagés, ou d'anciens moulins.

Les rives de lac sont urbanisées en quasi continuité entre Lutry et Cully. Il s'agit de la plus longue bande urbanisée située sur les rives de lac à l'échelle de Lavaux. Cependant, un sentier de grande qualité serpente entre les propriétés privées et le lac, depuis la plage de Lutry jusqu'à la STEP.

Le coteau viticole orienté au Sud-Ouest vient embrasser la Lutrive à la hauteur de Savuit et s'étend jusqu'à la limite dessinée entre Grandvaux et Cully. Coteau à faible pente dans le contexte de Lavaux, il est composé de terrasses plantées en vignes et ponctué de hameaux (Savuit, Chatelard-Lutry, Aran) et de maisons vigneronnes remontant au 14ème siècle (Périmètre ISOS 6). Le coteau est traversé par le lit arboré du Daley, qui s'écoule librement jusqu'au village de Châtelard où le cours d'eau est endigué.

Cette entité paysagère est encadrée par des noyaux d'urbanisation de l'agglomération lausannoise à l'Ouest et l'axe formé par la crête de Grandvaux et Cully à l'Est,



principalement composés de villas individuelles héritées de l'urbanisation rampante de la fin du 20ème siècle.

# B. Bourg-en-Lavaux

Verrou d'urbanisation, le secteur aux alentours de Bourg-en-Lavaux est accroché sur une importante crête anticlinale induisant un changement d'orientation du coteau et un éperon s'avançant sur le lac. Juchés sur la crête de cet anticlinal, Grandvaux et Cully jouissent alors d'une vue panoramique sur les coteaux du Dézaley à l'Est et l'agglomération lausannoise à l'Ouest. Franchissant l'autoroute au Nord, cet anticlinal crée un lien avec le territoire agricole de l'arrière-pays. Le village de Grandvaux et l'autoroute jouent ainsi le rôle de charnière entre le territoire viticole au sud et le territoire agricole au nord.

La partie basse de Cully comprend un bourg ancien et une couronne d'urbanisation développée durant la second moitié du 20ème siècle. Elle s'étend principalement vers le Nord-Ouest, en direction de l'ancien bourg de Grandvaux. Grandvaux s'est ensuite développé plus au Nord en enlassant les coteaux du signal de Grandvaux.

Au sud de l'autoroute, le coteau viticole en terrasses est ponctué de domaines remontant au 16ème siècle et de maisons individuelles plus récentes, formant un tissu dentelé. C'est l'un des secteurs en Lavaux ayant subi les plus grands dommages causés par le mitage du territoire. En effet, le profil de l'anticlinal observé depuis l'Est semble être construit de manière continue.

La limite orientale de Cully représente la première portion des rives du lac dépourvue de constructions depuis la plage de Lutry, mis à part le bourg de Cully, qui offre une esplanade et des quais verdoyants.

À l'échelle de Lavaux, cette entité paysagère incarne le seuil entre "Lavaux mité" à l'Ouest et "Lavaux préservé" à l'Est.

Depuis Riex en direction de Vevey, l'urbanisation éparse est moins perceptible et l'on



distingue plus facilement la structure traditionnelle de ce paysage. Notamment l'intégration harmonieuse des bourgs et maisons vigneronnes dans le coteau sculpté.

# C. Arrière-pays

Considéré comme périmètre tampon par l'UNESCO, le territoire agricole avait traditionnellement un lien fonctionnel avec le territoire viticole. Jadis, les exploitants locaux travaillaient autant la vigne que l'espace agricole. Les cultures étaient complémentaires et assuraient la subsistance de leurs exploitants. L'apparition de nouveaux parasites augmenta considérablement les traitements nécessaires à la vigne et mena à une spécialisation des exploitations.

Mises à part quelques exceptions, l'autoroute marque la limite entre le territoire viticole et le territoire agricole. Cet espace de transition est composé de prairies, de massifs boisés, de constructions, ou plus rarement de vergers.

Composé de roches ayant résisté à l'érosion glaciaire (Grès de la Cornalle et de moraine sablo-graveleuse), le signal de Chexbres constitue un promontoir dominant Lavaux et le territoire agricole au Nord / Nord-Est. Il comprend des pâturages ponctués de massifs boisés s'estompant progressivement en direction du territoire agricole au Nord-Est. Plus à l'Est, la frange urbanisée au Nord de l'autoroute accueille des équipements publics (terrains de sport) intégrés de manière inadéquate dans le paysage.

De longue date, les surfaces d'exploitation sont délimitées par des forêts, massifs ou cordons boisés. Ces derniers abritent d'importants couloirs à faune (voir Volet Nature).

Le périmètre intègre la Tour de Gourze, principal attracteur touristique de l'arrière-pays et magnifique belvédère sur le Léman et l'agglomération lausannoise. On perçoit cependant difficilement les coteaux viticoles en aval depuis la tour.



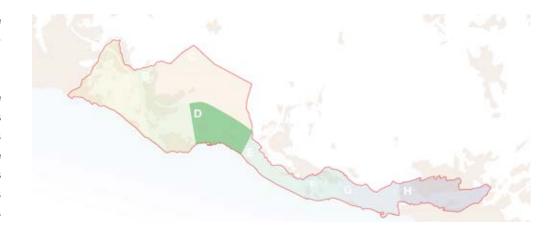
# D. Riex / Dézaley

Coeur de Lavaux avec les entités paysagères E, F, et G, cette portion du vignoble se démarque par son homogénéité créant un contraste avec les couronnes d'urbanisation des villages de Grandvaux et Cully.

En effet, le coteau viticole et ses villages compacts forment un cirque bien préservé et remarquablement uniforme. La pente raidit en direction de l'Est pour devenir très escarpée, ce qui procure une perception de verticalité pour le visiteur du site. Les murs de terrasses se superposent et créent un fond uniforme autour des bourgs de Riex et d'Epesses. Une succession de remarquables maisons de maître ou maisons vigneronnes entourées de jardins ponctuent harmonieusement le fond viticole. Les lits du Champaflon (ou La Segnire) et du Rio d'Enfer ont creusé deux vallons bordés de cordons boisés traversant perpendiculairement l'axe des murs de vignes.

À l'extrémité Nord-Est de cette entité et visible depuis l'autoroute, le cirque marno-gréseux de la Cornalle accueille une association rare de pinède (voir Volet Nature).

Sur les rives de lac, l'urbanisation est décroissante en direction de l'Est. On y retrouve cependant un camping et deux petits ports de plaisance, dont les digues de protection marquent fortement le profil des rives de lac. S'ensuit l'embouchure du Rio d'Enfer, la plage d'Epesses puis une alternance entre vignes et cordons arbustifs selon l'espace résiduel laissé par l'infrastructure ferroviaire. Il s'agit ici des rares parcelles de vigne faisant directement face au lac.



# E. Dézaley / Chemin de la Dame

De l'Est d'Epesses au chemin de la Dame, cette entité couvre le secteur le plus raide de Lavaux.

Coteau viticole en terrasses, très escarpé et bien préservé, générant une perception de paroi verticale en arrière-plan. Quelques cunettes d'écoulement interrompent l'homogénéité du coteau. La plupart des petits cours d'eau ayant été enterrés, les architectes des lieux ont dû équiper les terrasses de conduites verticales afin de réduire l'érosion sur les terrasses. La densité de ces conduites est relative à la pente. Au vu de la raideur des pentes du Dézaley, ces conduites sont présentes en grand nombre et habillent le coteau de totem allongés couleur rouille.

En bordure de périmètre, le massif des Cribloz abrite une chênaie unique en Lavaux (voir Volet Nature). Difficellement perceptible pour un visiteur profane, la chênaie possède une grande importance d'un point de vue biologique. Au Sud-Est de la chênaie, un important banc de poudingue découpe en diagonale les parcelles viticoles. Sujet à de nombreux projets de consolidation, cet affleurement rocheux est criblé de points d'ancrage affectant considérablement son aspect naturel. La résistance différencielle des roches par le glacier du Rhône a créé une rupture de pente abrupte sur les hauts de Rivaz. Le chemin de la Dame longe la crête de ce balcon naturel et offre une vue imprenable sur les parcelles de vignes en aval, le lac et les Alpes.

La topographie ainsi sculptée a permis l'implantation d'un des rares axe de communication qui ne suit pas les courbes de niveaux dans ce secteur. À certains endroits, ceci a généré des infrastructures soutenues par des porte-à-faux.



Les rives de lac sont longées par le double système de voies de communication formé par les voies CFF et la Route du Lac. La fine bande résiduelle est constituée d'empierrements et de végétation arbustive. D'un point de vue paysager, la situation des voies de chemin de fer offre un double panorama exceptionnel : au Sud sur le lac et les Alpes et au Nord sur les murs de terrasses.

# F. Chemin de la Dame / Domaine des Faverges

L'entité paysagère F s'étend de l'important banc de poudingue coiffé par le chemin de la Dame au Domaine des Faverges, correspondant à la limite de la couronne urbanisée de Chexbres.

Le coeur du coteau viticole est structuré par des bancs de conglomérats formant une topographie accidentée. Les rives et le coeur du coteau sont ponctués de bourgs traditionnels et de maisons vigneronnes bien intégrées au paysage. Sur les hauts, on perçoit la couronne d'urbanisation des villages de Puidoux et Chexbres. L'intégration de ces habitations récemment édifiées est variable et dépend d'une part de la volumétrie du bâtiment, et d'autre part du traitement voué aux franges (haies, jardins, pelouses, piscines, traitement des murs de soutènement ou vignes).

Deux cours d'eau cadrent cette entité paysagère : le Forestay à l'Ouest et le ruisseau des Roches à l'Est. Le Forestay est l'un des plus importants cours d'eau en Lavaux. Sa dynamique hydrologique a creusé un lit profond et large comparé aux cours d'eau visibles en Lavaux. Ce dernier est boisé et offre ainsi un repère structurant aux visiteurs du site. Le tracé est remarquablement sinueux, alternant des portions rapides (Hameau du Morand, chute d'eau du Vinorama) avec des portions plus lente, à l'exemple du synclinal au Nord-Ouest de Rivaz. Le Ruisseau des Fosses est majoritairement canalisé et dessine une ligne perpendiculaire à l'axe des murs de vignes. Sur la partie inférieure, son lit s'élargit et abrite un massif boisé ponctuant élégament le coteau viticole.

À nouveau, les rives de lac sont principalement occupées par les voies de communication. Cependant, la présence d'habitations, dont l'imposante Cave du Château de Glérolles, a contraint la route du Lac à s'éloigner des rives. Cela a permis de conserver quelques parcelles viticoles, enclavées entre les rives et la route du Lac et traversées par les voies de chemin de fer.



# G. Domaine des Faverges / Corseaux

Portion bien préservée entre Chexbres et l'extrémité Ouest de l'agglomération veveysanne, cette entité présente une grande homogénéité alternant subtilement murs de terrasses, bancs de poudingue, cours d'eau, et bourgs et habitations.

Cette homogénéité est perturbée par trois lignes continues liées à des voies de communication :

- L'autoroute et les ouvrages liés
- · La voie de CFF Vevey-Chexbres
- · La couplure CFF / Route du Lac en bordure des rives du lac

La route de la Corniche représente également un axe de circulation majeur mais son tracé sineux et les murs de soutènement relatifs permettent une atténuation de l'aspect continu perturbateur.

Les ouvrages liés à l'autoroute créent dans ce secteur une ombre portée surdimensionnée à l'échelle du site.

Ce vide contraste avec l'important secteur bocager Bedaules-Propaz venant coiffer le paysage viticole. Il présente une mosaïque de prairies, vergers et bosquets forestiers (voir Volet Nature).

Le secteur des rives est constitué en alternance d'une fine bande protégée d'un empierrement rocheux, du bourg traditionnel de Saint-Saphorin et d'une maison de maître bordée des dernières parcelles viticoles avant l'entrée dans l'agglomération veveysanne. Celle-ci est marquée par le camping de la Pichette, un port de décharge-



ment de graviers et de sables, puis un port de plaisance, tous protégés des eaux par un enrochement. Depuis le Lac, la transition abrupte entre le caractère végétal prédominant du camping et l'aspect minéral du port de déchargement de minéraux crée une dichotomie visuelle. Considéré comme un milieu inerte, les enrochements constituant les rives de cette séquence arbitent la couleuvre vipérine (voir Volet Nature).

# H. Corseaux / Corsier-sur-Vevey

Extension de Lavaux ignorée de l'inventaire ISOS, le territoire viticole de ce secteur est pris en étau entre l'urbanisation de Chardonne, Corseaux et Corsier-sur-Vevey. Le mitage du territoire par des maisons individuelles a induit une interpénétration entre le territoire d'agglomération et le territoire viticole dont il est ardu de définir les limites. Il en résulte une frange de transition élargie constituée d'une multitude d'enclave viticoles et de maisons isolées. D'importants axes de transports et leurs ouvrages respectifs viennent en plus découper le territoire viticole déjà fortement impacté par le régime d'urbanisation susmentionné.

- · Murs de soutènement amont et aval et ponts
- Murs de soutènement aval de la Route Principale
- · Tracés des chemins d'améliorations foncières
- · Funiculaire Vevey-Mont Pélerin

Ce secteur accueille également les seules serres du site qui, avec le funiculaire, apportent une touche bucolique à cette extrémité.

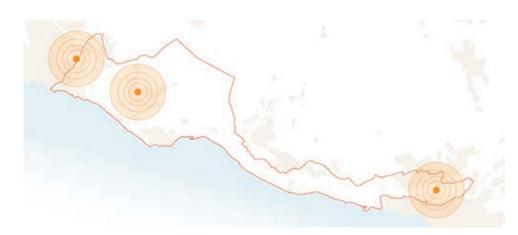


# **Synthèse**

La lecture par entité paysagère fait resortir trois catégories d'espaces :

- · Lavaux préservé
- Lavaux agricole
- Lavaux mité

Les espaces correspondant à Lavaux mité sont situés aux extrémités Est et Ouest du périmètre. Ils ont subit les effets néfastes de l'étalement urbain des agglomérations veveysanne et lausannoise. Malgré les nouvelles restrictions en matière d'aménagement du territoire, les risques d'intégration de bâtiments ou autres constructions nuisibles au paysage demeurent. Les mesures à prendre dans ces périmètres concernent les zones de transition en franges urbaines et les franges des infrastructures de transport.





Lavaux est un paysage paradoxal. Son homogénéité imposante cache la diversité des systèmes qui le composent. En effet, cette richesse se révèle au fil d'une observation minutieuse et analytique. Son harmonie semble être créée par une **répétition structurante** (murs de vignes, terrasses, voies de communications) subtilement ponctuée par des **éléments provocateurs** (bancs de poudingue, cours d'eau, micro-ensembles construits, bâtiments isolés, ...). Ces éléments provocateurs apportent une arythmie imprévisible bénéfique au paysage de Lavaux, et auxquels les éléments répétitifs doivent s'adapter. L'harmonie du site naît alors de la tension entre les éléments répétés et les éléments perturbateurs.

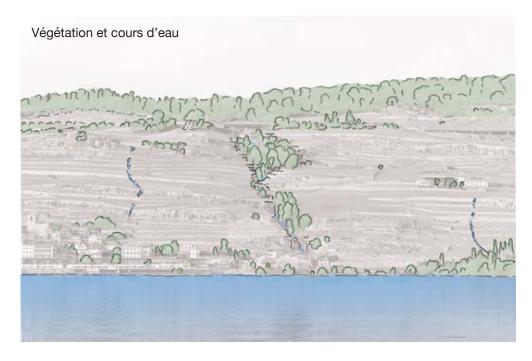
Les murs de vignes et les voies de communication dessinent des lignes souvent parallèles aux courbes de niveau. Certaines de ces lignes gravissent les coteaux, créant ainsi des *provocations* dans l'homogénéité du système linéaire. Il en est de même pour les affleurements rocheux et bancs de poudingue dont le pendage (angle d'inclinaison d'une couche sédimentaire par rapport à l'horizontale) entrecoupe le système des murs de vignes et des voies de communication. Les hameaux et les bâtiments isolés sont également perçus comme des éléments *provocateurs*.

Six systèmes structurants ont été identifiés:

- Orographie en cuesta
- · Végétation et cours d'eau
- · Terrasses plantées en vignes
- Villagese et bourgs
- · Hameaux et bâtiments isolés
- Voies de communication intégrées dans le paysage en terrasses



Lavaux présente un relief structural dont les formes sont liées au substratum rocheux. L'alternance de couches plus ou moins résistantes à l'érosion par le glacier du Rhône a donné naissance aux terrasses, qui seront plus tard plantées en vignes. Le pendage des bancs de poudingue constitue un système structurant considéré comme *ponctuel* à la régularité créée par les murs de vignes. Malgré l'arythmie apparente observée lors d'une lecture d'ensemble du site, les bancs de poudingue partagent une inclinaison commune. En plus du rôle paysager structurant de ce système, les bancs de poudingue offrent des milieux favorables à de nombreuses espèces établies en Lavaux (voir Volet Nature).



### Végétation (autre que le vignoble)

Ce système se décline sous plusieurs formes: les forêts, les cordons boisés relatifs aux bancs de poudingue, les cordons boisés relatifs aux cours d'eau, les jardins et les arbres isolés. Seuls les sujets se démarquant considérablement du vignoble par leur verticalité ont été identifiés. C'est, entre autre, le contraste vertical qui apporte de la texture dans le paysage global de Lavaux.

### Cours d'eau

Les cours d'eau sont presque invisibles en Lavaux. Ces derniers sont perceptibles par leurs profonds talwegs, la végétation qui borde leur lit ou la construction de cunettes d'écoulements. La présence de l'eau est donc identifiable uniquement grâce à l'association visuelle des éléments naturels ou des constructions créant des lignes perpendiculaires aux courbes de niveau.



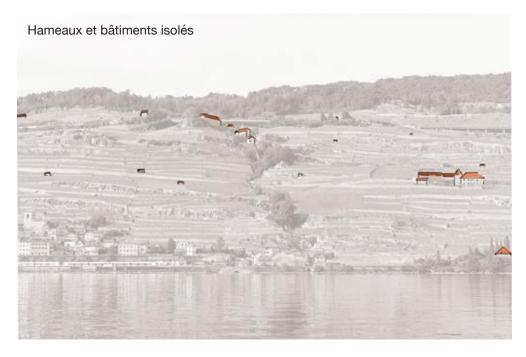
Le plus imposant et répandu en Lavaux, ce système génère l'homogénéité du paysage de Lavaux. Cette homogénéité dépend de plusieurs aspects :

- · la linéarité séquencée
- · l'échelle surfacique
- · les techniques de constructions

La longueur cohérente des murs est assurée par la présence d'éléments ponctuels ou autres ruptures qui viennent interromprent la continuité du mur. Cette interruption irrégulière génére une linéarité séquencée qui, si elle n'est pas respectée, se détache de manière négative. Les infrastructures de transport créent à certains endroits cette continuité dérengeante. L'échelle surfacique des parcelles dépend de l'échelle linéaire des murs et de la pente. Développée sur plusieurs siècles grâce à des techniques transmises de génération en génération, Lavaux hérite d'une échelle humaine créant une échelle surfacique cohérente. Les échelles linéaires et surfaciques assurent la cohérence de la mosaïque paysagère propre à Lavaux. En plus de l'échelle, la technique et les matériaux de constructions alimente la cohérence de ce paysage.



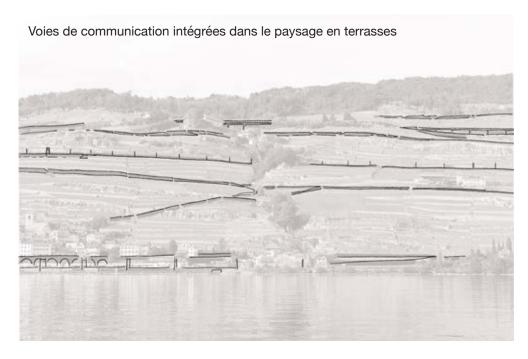
Ce système est celui qui a subit l'évolution la plus radicale durant ces dernières décennies. La compacité des villages et bourgs s'est parfois vue dissoute dans une urbanisation diffuse. Les récentes lois en matière de protection du paysage garantissent un arrêt du mitage en Lavaux. Dans les régions les moins touchées, le système des constructions crée des agrégats nichés au sein des terrasses de vigne. À l'image de Lavaux, les villages et bourgs créent un sous-système cohérent, composé lui-même d'éléments diversifiés (dans leur volumétrie, leur orientations, ...).



Les hameaux composés autour de maisons vigeronnes ainsi que les bâtiments isolés (anciennes ou nouvelles constructions et capites), correspondent à la résolution la plus fine de la ponctuation du paysage par le bâti. Ils rythment le paysage par petites touches d'éléments individuels qui dynamisent et attirent le regard.

Parmis ces constructions, certaines sont déjà reconnues pour leur grande qualité architecturale (bâtiments protégés ou portés à l'inventaire, notes 1 et 2 au recensement architectural). D'autres sont plus vulnérables ou moins maîtrisées étant donné leur architecture modeste, vernaculaire ou récente (notes 3 et suivantes).

Dans un objectif d'intégration paysagère, la singularité de ces constructions isolées confère une importance toute particulière à leur qualité architecturale et au dispositif paysager qui les compose et les cadre.



Ce système s'est imbriqué dans la structure paysagère de base en plusieurs étapes. La route du lac et les voies ferrées dans un premier temps, puis les routes d'améliorations foncières et l'autoroute dans un second temps. Dépourvues d'intersections, c'est leur continuité qui crée une perturbation dans le paysage de Lavaux. Ces lignes contrastent ainsi avec la linéarité séquencée des murs de vignes. En plus de cela, les ouvrages techniques relatifs à certaines de ces infrastructures générent de nouvelles formes (ou de nouvelles dimensions) inhabituelles au contexte. C'est le cas pour les murs de souténement et les ponts de l'autoroute, les porte-à-faux de la route de la Petite Corniche ou de la route du Lac.



# Aspects fondamentaux au caractère exceptionnel du site

Le caractère exceptionnel de Lavaux est assuré par la conjonction des trois composantes :

Coteau ensoleillé face au lac et aux Alpes

**CONTEXTE** 

Paysage habité et sculpté par l'activité viticole depuis le 13ème siècle

**TRADITION** 

Orographie en cuesta Végétation et cours d'eau

Terrasses plantées en vignes

Villages et bourgs

Hameaux et bâtiments isolés

Voies de communication intégrées dans le paysage en terrasses

**SYSTEMES PAYSAGERS** 

En tant que paysage culturel vivant, c'est bel et bien la conjonction de ces trois composantes qui confère au site sa valeur d'exception. Raison pour laquelle il est primordial d'aborder la question de la protection de Lavaux sous l'angle de l'équilibre entre évolution et protection.

CONJONCTION ENTRE CONTEXTE, TRADITION ET SYSTEMES PAYSAGERS

# Aspects spécifiques au caractère exceptionnel du site

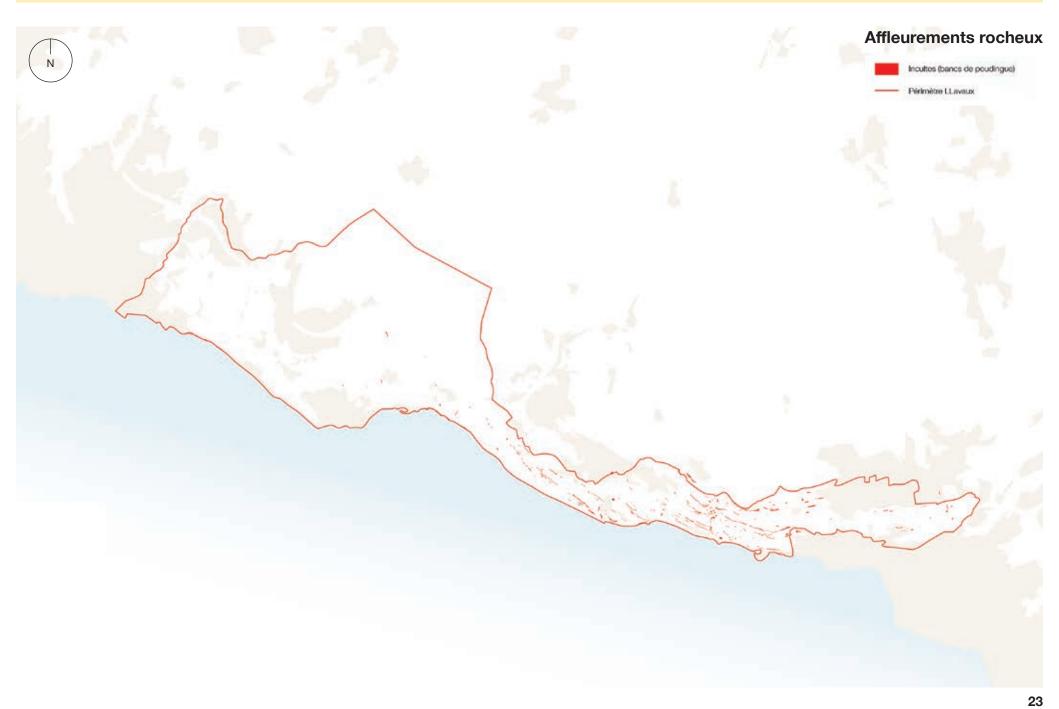
Comme décrit dans les systèmes paysagers, Lavaux est un paysage dont l'homogénéité est engendrée par un équilibre entre répétitions et irrégularités. Quelle que soit leur taille, chaque élément participe à la constitution de l'aspect uniforme du site. Les éléments complémentaires au caractère exceptionnel du site y contribuent également.

### **ESPACES SENSIBLES**

Affleurements rocheux Cours d'eau Rives de lac Forêts, pinèdes & chênaies Vergers et arbres fruitiers Vignes et enclaves viticoles Herbages et cultures Franges des infrastructures de transport Franges d'urbanisation Franges entre agriculture et viticulture
Rives de lac Vignes et enclaves viticoles Franges entre agriculture et viticulture
riorbagoo ot caltaroo

### **ELÉMENTS SENSIBLES**

Aménagement viticoles	Mobilité et accueil du public	Patrimoine naturel	Constructions HZB
Murs Accès aux vignes Capites Monorails à crémailllère Cunettes d'écoulement	Paysage routier Aire de repos Placettes Signalétique, enseignes Mobilier lié au séjour (bancs, pergolas, points de vue aménagés, poubelles)	Jardins Arbres isolés Haies Espèces particulières*	Bâtiments notés 3, 4 ou 7 Constructions souterraines
			* Voir Volet Nature



### Relief et maillage bleu

### **Affleurements rocheux**

### Hier

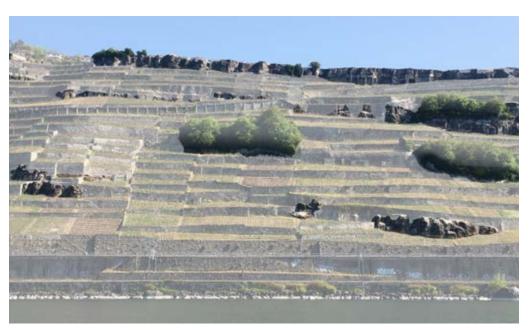
Composé d'une alternance de couches dures (conglomérats et grès) et de couches plus tendres (marnes et marno-grès), le paysage de Lavaux s'est formé par l'érosion des couches moins résistantes. Les affleurements rocheux apparents aujourd'hui sont ceux ayant résistés à cette érosion. Ils sont surtout visibles dans les coteaux à forte pente et représentent un des systèmes structurants du paysage. D'un point de vue viticole, ils ont formé les ébauches naturelles des premières terrasses de Lavaux.

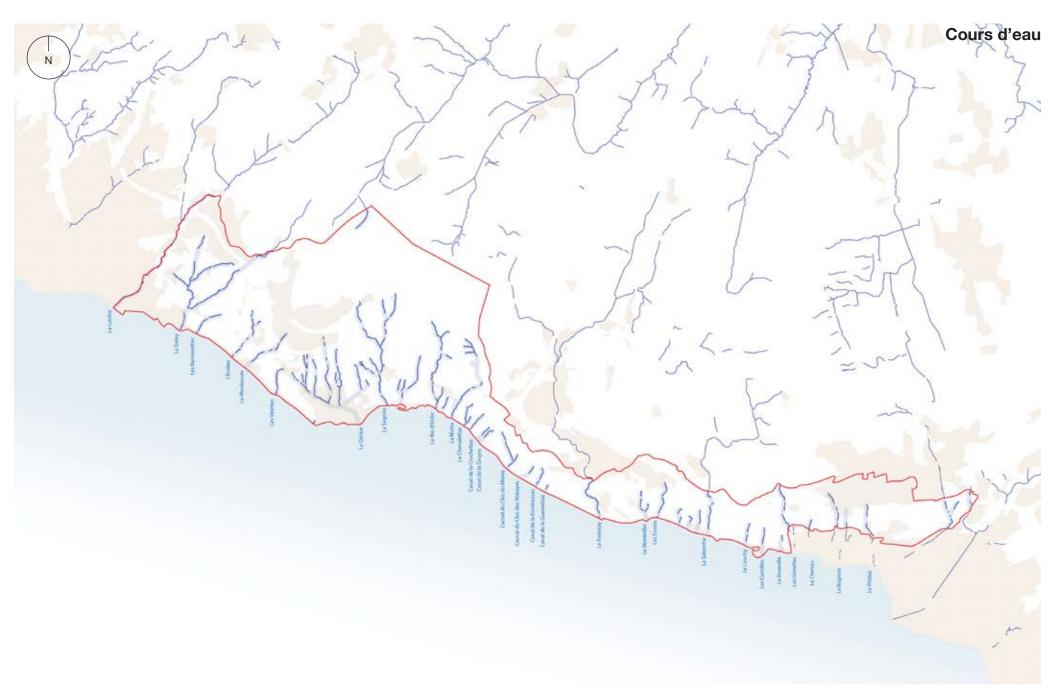
### Aujourd'hui

Malgré leur résistance, ces affleurements rocheux sont sujets à des instabilités et nécessitent d'être consolidés pour des raisons de sécurité. Jusqu'à la fin des années 90, diverses méthodes de consolidation ont été testées, sans que la notion de paysage y soit intégrée (Paysagestion, 1999). Les projets de consolidation représentent aujourd'hui une des atteintes principales au paysage de Lavaux à laquelle il s'agit de remédier. D'une part grâce à l'intégration de spécialistes du paysage dans les futurs projets de consolidations, et d'autre part grâce à l'entretien ou à la reprise des projets effectués.

### Demain

La gestion des bancs de poudingue traduit bien la sensibilité nécessaire dans la protection d'un paysage culturel vivant comme Lavaux : ils sont un élément paysager fort et structurant mais subissent des réfections portant atteinte à ce même paysage. Il s'agit alors de trouver un juste équilibre entre la protection du paysage et les contraintes techniques et sécuritaires liées aux projets de consolidation des poudingues.





### Relief et maillage bleu

### Cours d'eau

### Hier

Une multitude de cours d'eau (indépendamment de la termonologie définissant l'espace réservé aux eaux) tissent le large réseau hydrographique de Lavaux. De la Lutrive à la Veveyse, nombreux sont les cours d'eau qui ont participé à la construction de ce paysage. Qualifiés de cours d'eau anaclinaux, ils sont des éléments structurants du paysage de Lavaux. Sous l'action de la forte pente, ils dessinent des lignes perpendiculaires aux alignements créées par les affleurements rocheux, et taillent de profonds ravins dans la morphologie en cuestas.

Le Forestay, le Rio d'Enfer ou encore la Salenche possèdent un régime torrentiel, qui menaçait auparavant les cultures environnantes et compliquait le transit dans les vignes. Afin d'acroître les surfaces productibles, les plus petits cours d'eau sont progressivement canalisés et transformés en coulisses d'écoulement, alors que d'impressionnants murs de soutènement sont érigés afin de maximiser la surface productible des parcelles contigues, qui surplombent le lit du cours d'eau.

### Aujourd'hui

D'un point de vue viticole, les cours d'eau sont considérés comme des obstacles. Ces césures sont atténuées selon l'importance du cours d'eau: de manière ponctuelle grâce à des ponts, ou de manière plus radicale en mettant le cours d'eau sous terre. Demain Les cours d'eau les plus importants sont bordés de boisements d'une grande importance, tant naturelle que paysagère.

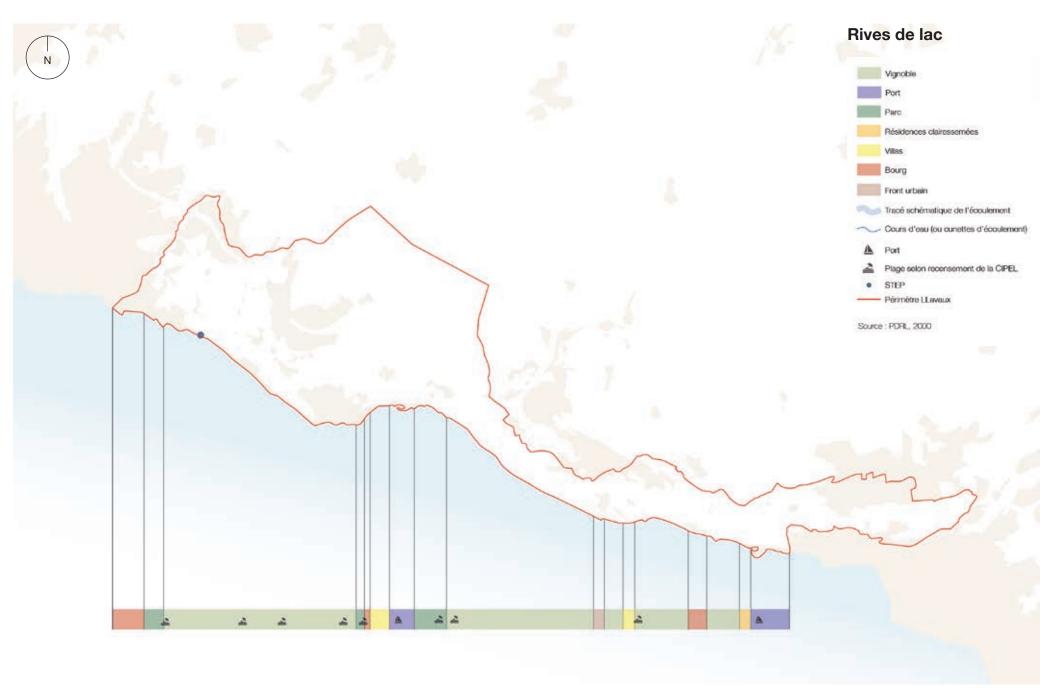
Selon la typologie de l'OFEV, on observe en Lavaux 4 typologies de cours d'eau, démontrant de la diversité des cours d'eau présents, principalement dûe à la différence entre le coteau et l'arrière-pays:

- · Cours d'eau calcaire, à débit faible, de pente forte, de l'étage collinéen du Plateau
- · Cours d'eau calcaire, à débit moyen, de pente moyenne, de l'étage collinéen du plateau



- · Cours d'eau calcaire, à débit faible, de pente forte, de l'étage montagnard du Pla-
- · Cours d'eau calcaire, à débit faible, de pente moyenne, de l'étage montagnard du Plateau

La tendance à la mécanisation de la viticulture menace les cours d'eau restants. La viticulture régnant en maître en Lavaux, il est difficile d'imaginer une renaturation de ces cours d'eau. Dès lors, il semble crucial de favoriser un développement équilibré de la culture viticole avec la protection des cours d'eau et cunettes d'écoulement à l'air libre.



# Relief et maillage bleu

### Rives de lac

### Hier

L'inauguration de la voie Lausanne-Villeneuve en 1861 (Demaurex, 2006) fige le développement des rives du lac en ne laissant qu'une fine bande entre le lac et les voies ferrées. Les césures que représentent la route cantonale et les voies ferrées diminuent fortement l'accès aux rives, que ce soit à des fins viticoles ou de loisirs.

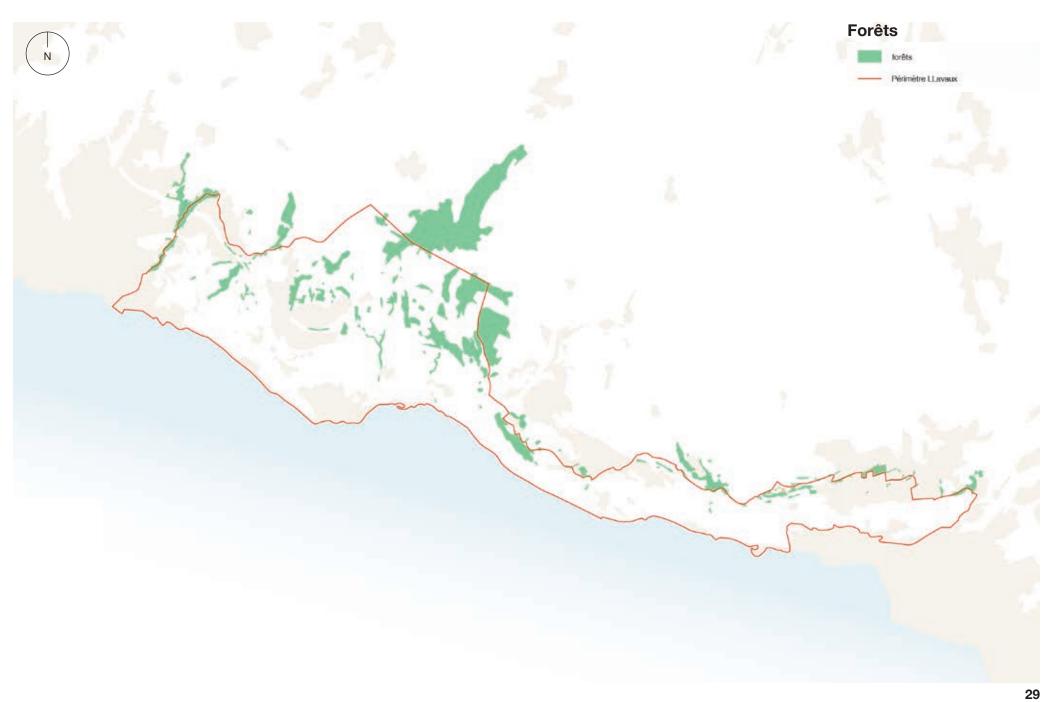
### Aujourd'hui

Les rives comportent premièrement un enjeu biologique car elles composent le dernier habitat (au nord des Alpes) de la couleuvre vipérine (voir volet Nature). Aux extrémités Est et Ouest de Lavaux, on peut observer une privatisation des rives par de l'habitat individuel. Au sein du périmètre, ces rives sont ponctuées de bourgs anciens, d'une bande composée de diverses plantations ou, plus rarement, de vignes.

### Demain

Elles forment une ceinture verte au pied des terrasses de Lavaux dont il s'agit d'assurer la qualité, particulièrement dans les secteurs où les rives sont sous pression dûe aux infrastructures de transport ou à la zone villa.





### Maillage vert

### **Forêts**

### Hier

L'aire forestière était autrefois moins étendue qu'actuellement. Tout comme les prairies et pâturages, les forêts possédaient une fonction complémentaire avec la culture de la vigne, notamment dans la production d'échalas. L'abandon des échalas en bois et la modernisation des systèmes de chauffage ont amoindri cette complémentarité.

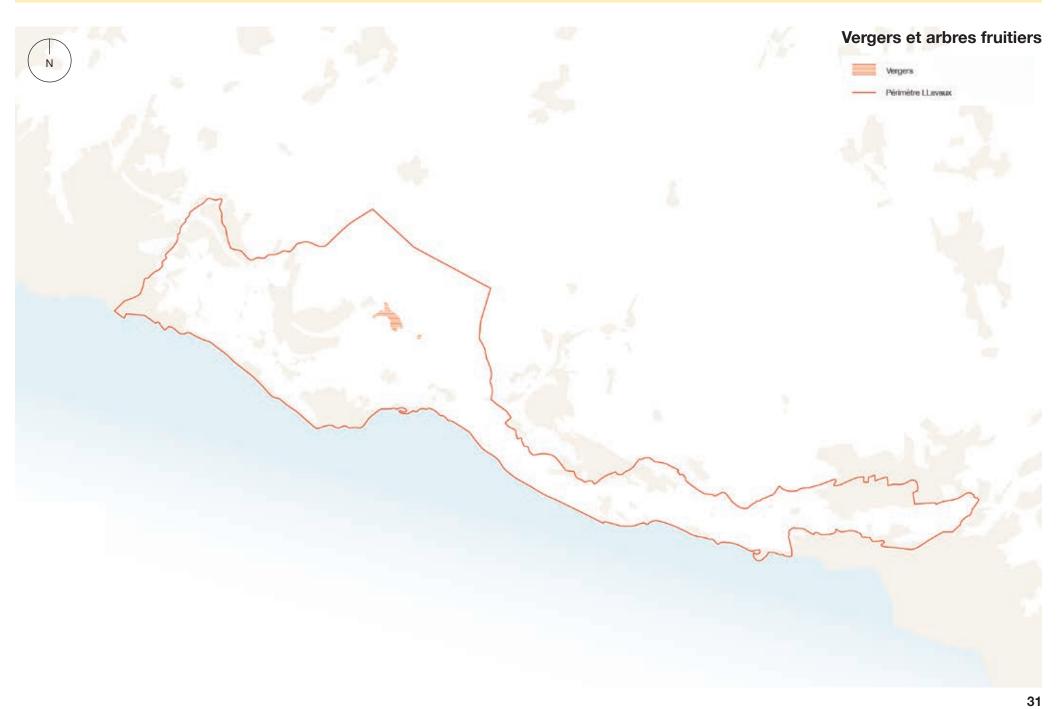
### Aujourd'hui

La sous-exploitation des forêts durant les dernières décenies ont mené à une croissance de l'aire forestière. En Lavaux, ce sont principalement les forêts situées sur les hauts qui se sont accrues. En effet, les meilleurs coteaux sont réservés à la culture de la vigne. Dans les portions de terrain les plus accidentées, elles occupent des fonctions de protection aux voies de circulation ou à certains secteurs d'habitations. On peut observer en Lavaux diverses étendues forestières (forêts ou cordons boisés). Les cordons boisés suivent généralement les tracés des cours d'eau les plus importants, donnant ainsi naissance à des lignes serpentant du haut des vignobles jusqu'au lac. La nature de ces étendues forestières varie également : on peut rencontrer en Lavaux une pinède et une chênaie (voir chapitre Espaces sensibles : Pinède et Chênaie) ou encore une hêtraie dans l'arrière-pays.

### Demain

Un plan directeur forestier est en cours d'élaboration, l'objectif principal de ce dernier est de fournir une vision stratégique quant à l'exploitation des forêts, de ses fonction biologiques et ses fonctions d'accueil. Il convient cependant de sauvegarder les cordons boisés en bordure de cours d'eau qui sont des éléments traditionnels et structurants du paysage de Lavaux.





## Maillage vert

## Vergers et arbres fruitiers

#### Hier

Afin d'assurer leur subsistance, les vignerons-agriculteurs exploitaient des vergers situés en bordure d'habitations ou de bourg. Comme on peut le voir sur la photographie aérienne, les vergers en bordure d'habitations (ainsi que les jardins et prairies) contribuaient ainsi à une intégration harmonieuse du bâti dans le territoire viticole (CIL, 2016).

### Aujourd'hui

Apportant une forte concurrence à la culture de la vigne, le nombre de vergers et d'arbres fruitiers diminue significativement en Lavaux. La présence de vergers exploités à des fins productives suit naturellement une logique économique. On peut prendre pour exemple la récente réaffectation du verger du Domaine d'Aucrêt, situé sur une frange entre viticulture et agriculture, et dont le propriétaire vient d'abandonner son exploitation.

#### Demain

La disparition des vergers et arbres fruitiers révèle l'importance de la gestion des franges en bordure des nouvelles constructions. En effet, la fluctuation entre vergers, jardins ou vignes de ces franges possède un impact relativement faible à l'échelle de l'évolution du paysage de Lavaux. L'explosion de l'habitat individuel et des méthodes maladroites de délimitations parcellaires (haies de conifères, murs, ...) met en péril l'intégration qualitative des noyaux urbanisés dans le site de Lavaux.



© Archives cantonales vaudoises



## Maillage vert

## Vignes et enclaves viticoles

#### Hier

À la fin du XIXème, les vignes s'étendaient sans interuption entre la Vuachère et la Veveyse. À cette époque, on retrouve même des vignes sous la gare de Lausanne. Sous la pression de l'urbanisation (constructions et infrastructures), le territoire viticole diminue de manière constante jusqu'à la fin des années 90, notamment durant les réalisations des routes AF et du chantier de l'A9 durant les années 70 (Demaurex, 2006).

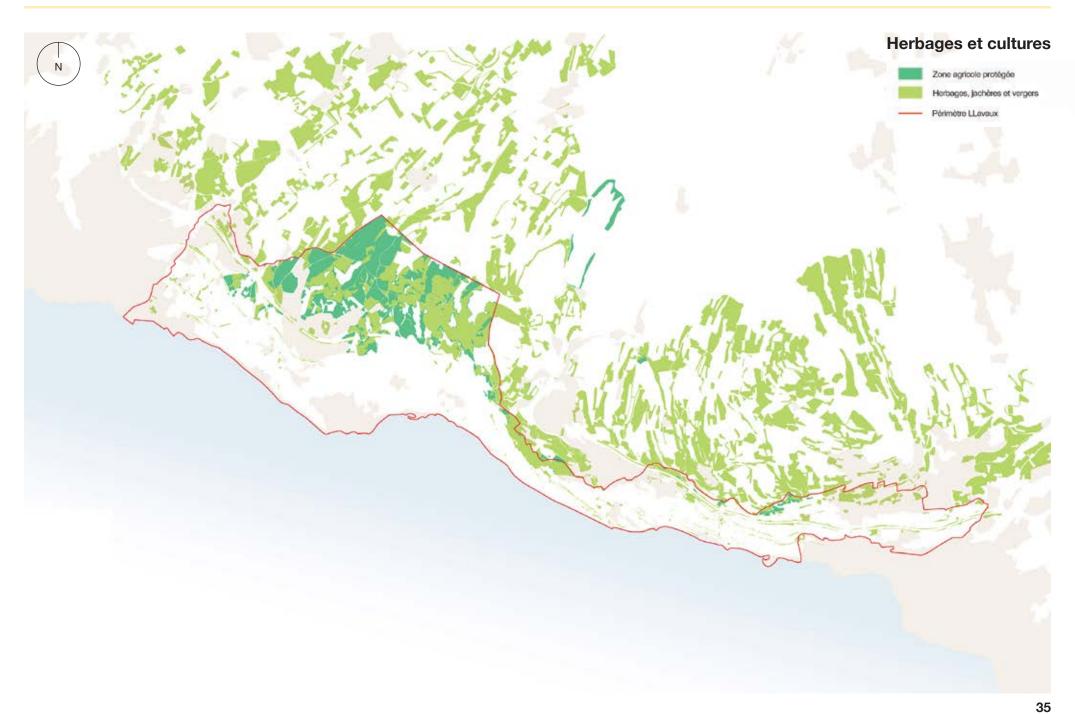
### Aujourd'hui

Depuis 1979 et l'entrée en vigueur de la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), on observe une stabilisation de la surface totale plantée en vigne, ainsi qu'une légère augmentation depuis 1998 (Demaurex, 2006). Le territoire viticole est aujourd'hui protégé de toute nouvelle construction, hormis trois exceptions fixées par la LLavaux. D'ici la mise à jour des plans communaux, certaines parcelles plantées en vignes sont encore affectées en zone à bâtir. Les parcelles concernées sont généralement situées en couronne d'urbanisation ou sont de petites enclaves. Une certaine pression d'urbanisation réside donc encore sur ces parcelles.

#### Demain

Bien que le risque de mitage soit fortement atténué, il convient d'adopter les outils de protection afin d'assurer une défense totale du territoire viticole. Les futures menaces envers cet espace résideraient donc dans le développement des infrastructures (A9) et dans la santé de l'économie viticole.





## Maillage vert

## Herbages et cultures

#### Hier

Le Lavaux n'a pas toujours été exploité de la façon dont il l'est actuellement. Avant l'apparition de maladies fragilisant fortement la vigne, les vignerons étaient également des agriculteurs et possédaient des vignes dans "le bas" et des pâturages dans "le haut". Le fumier d'élevage représentait un engrais indispensable à la vignes et les forêts fournissaient le bois nécessaire au chauffage et à la fabircation d'échalas. Le vignoble et l'arrière-pays formaient ainsi un tout au niveau économique (Demaurex, 2006).

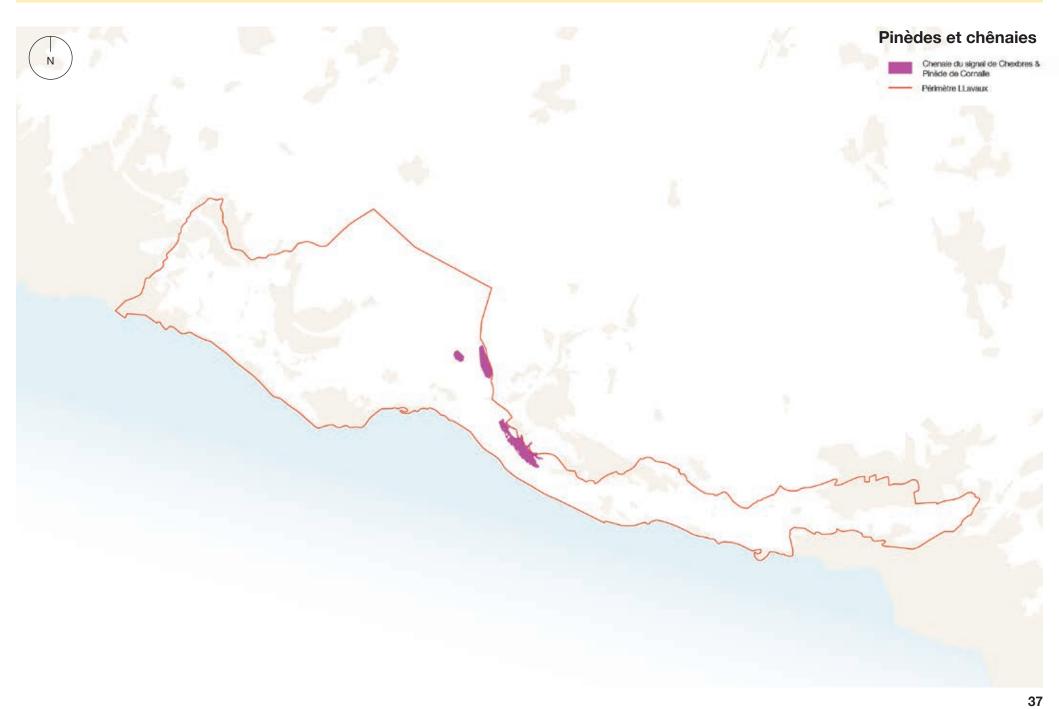
## Aujourd'hui

Suite à l'apparition de maladies demandant un soin accru aux vignes, les vignerons furent obligés de se spécialiser. Ceci ayant pour effet de réduire fortement la symbiose entre vignes et arrière-pays, qui est aujourd'hui difficilement perceptible. Les prairies et pâturages côtoyant le territoire viticole jouent le rôle d'espaces tampons dont la gestion est primordiale dans l'objectif d'une transition qualitative entre territoires viticole, agricoles et/ou bâits (cf Franges).

#### Demain

Selon la pente et la difficulté d'exploitation, la forêt progresse. Cependant, les prairies et pâturages sont principalement soumis à une pression liée à l'urbanisation ou au tourisme (Tour de Gourze).





## Maillage vert

### Pinèdes et chênaies

### Hier & Aujourd'hui

Milieux difficiles d'accès et peu connus de la population profane au domaine naturaliste, la chênaie et la pinède possèdent un important atrait biologique. Ces deux milieux traduisent des spécificités unique en Lavaux et créent une diversité paysagère.

#### Chênaie du massif de Cribloz:

Située à l'Ouest de Chexbres, cette chênaie comprend quelques sujets anciens et majestueux. On peut également y observer le développement d'orchidées. Dépourvu de tout sentier, le site n'est accessible qu'aux intéressés ou connaisseurs des lieux.

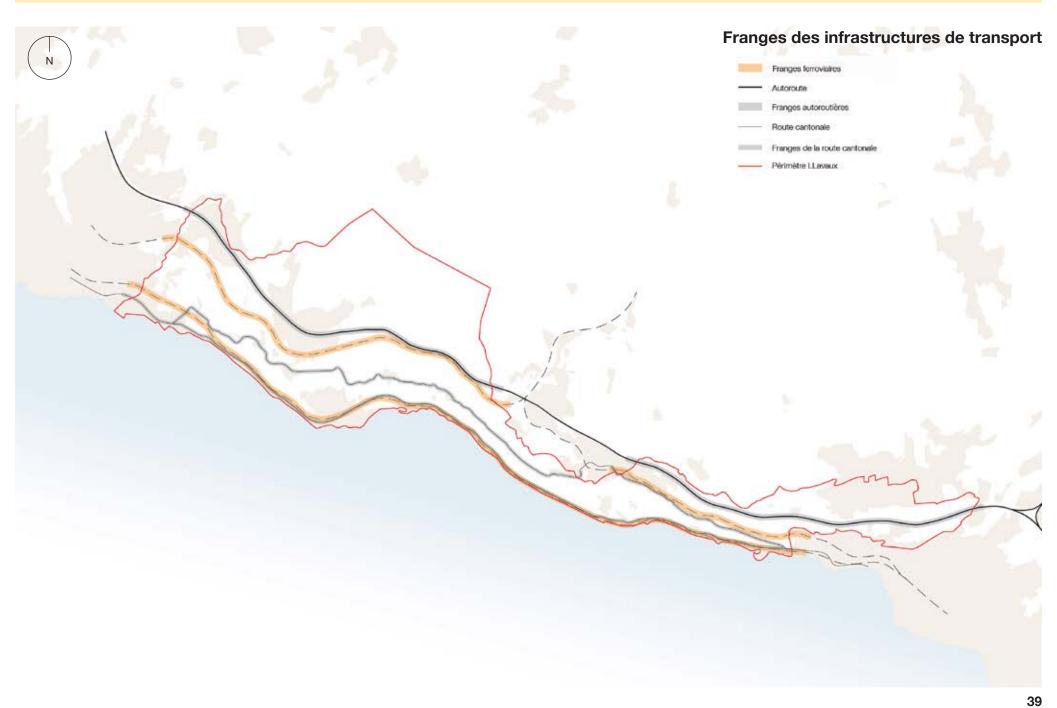
#### Pinède du massif de la Cornalle:

Véritable microcosme en Lavaux, l'instabilité du terrain créée par une alternance de marnes et de grès génère un milieu hostile. La rudesse de ce microclimat profite aux pins, craignant la concurrence avec d'autres essences. La Cornalle constitue ainsi un point de refuge unique. Bien connu des naturalistes, l'arrachement rocheux de la Cornalle demeure peu accessible au grand public. D'un point de vue paysager, ce site offre un îlot de diversité entre le territoire viticole et le territoire agricole. Cette essence persistante offre également des jeux de couleurs remarquables durant la période automnale et hivernale.

#### Demain

La présence de ces deux milieux mérite une protection spéciale autant pour leur valeur naturelle que paysagère. En cas de mise en valeur touristique, la sensibilité des valeurs naturelles doit être prise en compte afin d'assurer leur prospérité.





## **Franges**

## Franges des infrastructures de transport

#### Hier

Les liaisons Lausanne-Villeneuve et Lausanne-Berne sont inaugurées respectivement en 1861 et 1862. Ayant une emprise au sol relativement faible, l'impact paysager des voies ferrées et de leurs franges est mesuré. Au vu de leur ancienneté, de leur taille et des techniques utilisées, les murs édifiés s'intègrent bien dans le paysage.

L'autoroute A9 est construite à partir de 1970 dans un contexte d'extension rapide du réseau routier national. L'importance de l'ouvrage et les contraintes techniques relatives à la complexité du terrain relaient les priorités d'intégration paysagère au second rôle. Différentes études typologiques des murs autoroutiers et documents de mesures d'intégration paysagère sont édictés par l'OFROU mais leur intégration paysagère reste un point sensible.

### Aujourd'hui & Demain

Les franges des infrastructures comprennent plusieurs problématiques en matière de paysage et de nature:

- intégration paysagère et fonctions écologiques des murs de soutènement
- fonction des couloirs écologiques des abords autoroutiers et des voies CFF
- gestion des talus autoroutiers et protection des vues depuis l'autoroute Dans un contexte de site d'exception, toute intervention sur les infrastructures et leurs franges doit être effectuée avec toute la sensiblité requise, et en intégrant un expert du paysage dès les prémices du projet.





## **Franges**

## Franges d'urbanisation

#### Hier

Au XIXème et durant la première moitié du XXème, les franges d'urbanisation étaient principalement composées de potagers, vergers et prairies (OFC, 2005), garantissant une intégration qualitative des constructions dans le vignoble. La disparition des vergers et jardins et la dispersion du tissu bâti révèlent l'importance de l'intégration paysagère des constructions.

### Aujourd'hui

On différencie 2 typologies de franges d'urbanisation:

- les bourgs et grands domaines,
- les villas individuelles et franges de territoire d'agglomération.

Comme l'architecture traditionnelle se fond subtilement dans le paysage, la qualité d'intégration des anciens bourgs et domaines viticoles dépend principalement de leurs franges. Majoritairement composées de jardins, ces dernières comprennent également des places de stationnement ou des piscines, dont l'aménagement ou la teinte s'intègre difficilement en Lavaux. Le rôle du végétal est alors primordial afin d'atténuer l'impact négatif des projets réalisés sans réflexion d'intégration paysagère.

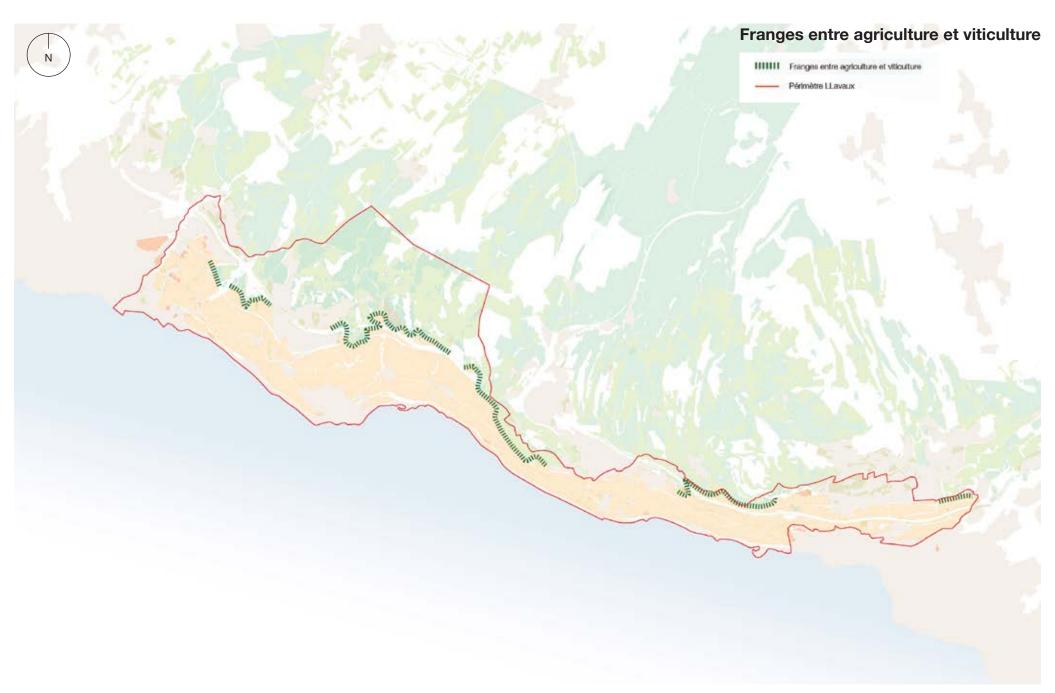
Les villas et franges de territoire d'agglomération peuvent rencontrer deux problèmes: le traitement de leurs franges ainsi que l'architecture même du bâtiment dont les principales règles sont définies par les réglements communaux. Tout comme dans le cas des bourgs, une composition végétale judicieuse permet d'atténuer l'impact des habitations mal intégrées sur le site de Lavaux.

#### Demain

L'intégration paysagère des franges devra être assurée grâce aux plans d'affectations communaux. D'une part en garantissant une certaine souplesse dans les espèces



plantées afin d'assurer une certaine capacité d'adaptation aux besoins et attentes des propriétaires, et d'autre part, en recommandant un quotien de verdure.



## **Franges**

## Franges entre agriculture et viticulture

#### Hier

Jusqu'à la première moitié du XXème siècle, les paysans de Lavaux étaient viticulteurs, agriculteurs et même sylviculteur. L'exploitation agricole se trouvait alors dans l'arrière-pays. En effet, les côteaux escarpés ne permettaient pas l'exploitation agricole et les parcelles possédant la meilleure exposition étaient réservées aux vignes. On pouvait ainsi observer des vergers ainsi que quelques prairies aux alentours des domaines d'exploitation. La répartition spatiale entre viticulture et agriculture n'était donc pas aussi constrastée qu'aujourd'hui mais la répartition principale "haut-bas" existait déjà.

### Aujourd'hui

La répartition entre agriculture et viticulture suit une logique "haut-bas" selon les conditions topographiques et climatiques. On observe par contre au sein de la frange un mouvement d'aller-retour suivant les demandes de la clientèle. Ainsi on voit parfois réapparaître un verger ou un vignoble à la place d'une prairie et vice-versa.

#### Demain

La fluctuation entre vignes et une autre culture fait partie intégrante du paysage de Lavaux et permet aux exploitants d'évoluer avec la demande du marché.



## **Aménagements viticoles**

#### Murs

#### Hier

"La Nature a fait la pente, l'homme intervient pour la maîtriser" (OFC, 2005). Les terrasses sont le fruit de l'imagination de l'homme. Il a scuplté ce paysage sur des centaines d'années en intégrant un savoir-faire traditionnel hérité des échecs et succès de ses aieux. Les premières réalisations sont probablement effectuées en pierre sèche, puis les évolutions techniques permettent de les maçonner et les crépir à la chaux en "pietra rasa". On observe aujourd'hui deux types de murs, les murs de soutènement qui jouent un rôle statique et les murs d'épondes, qui servent à la délimitation parcellaire.

### Aujourd'hui

Les murs de soutènement sont entretenus, restaurés et reconstruits selon les besoins. Ils subissent des transformations mais leur emplacement reste relativement stable. Les majeures modifications résident dans les matériaux utilisés, la technique, ainsi que les adaptations faites pour garantir l'accès aux vignes des machines. Les murs d'épondes considérés comme des obstacles à la mécanisation ont tendance à être supprimés. Leur disparition progressive est relativement récente et soulève la question de la conservation de la mozaïque viticole propre à Lavaux.

### Demain

La présence des murs de soutènement en tant qu'éléments constitutifs des terrasses n'est pas menacée. Cependant en tant qu'élément paysager selon leur nature (de soutènement ou d'éponde) ou selon la technique d'entretien utilisée (matériaux ou techniques incompatible avec le paysage de Lavaux) leur pérennité n'est pas assurée.



## **Aménagements viticoles**

## Accès aux vignes

#### Hier

Les accès aux vignes étaient principalement des escaliers, premettant d'accèder aux différents parchets de vignes tout en maximisant la surface productive. Les escaliers sont ainsi intégrés au mur, placés parallèlement ou perpendiculairement à ce dernier (OFC, 2005). Peu adaptés aux méthodes culturales mécanisées, les escaliers cèdent peu à peu leur place aux rampes.

### Aujourd'hui

Les rampes font légion en Lavaux, particulièrement dans les coteaux peu pentus. Les matériaux et techniques utilisés diffèrent selon une multitude de critères (coûts, fonctionnalité, sensibilité d'intégration, organisé en syndicat ou non, ...). Dans les coteaux à forte pente, inaccessibles aux chenillettes, on peut encore observer des escaliers ancestraux magnifiquement intégrés au paysage.

#### Demain

Les accès aux vignes subissent les impacts de l'évolution des méthodes culturales. Progressivement, des murs s'ouvrent, certains disparaissent, mais peu sont reconstruits. Il s'agit alors de modérer l'impact de telles tendances, tout en apportant les soutiens nécessaires et en reconnaissant les efforts de ceux qui maintiennent le patrimoine malgré la difficulté d'exploitation accrue.



## **Aménagements viticoles**

## **Capites**

#### Hier

Les capites étaient traditionnellement utilisées comme local de rangement pour les outils et comme abri providentiel aux ouvriers. Leur forme architecturale et leur volumétrie varient selon les propriétaires mais demeurent rudimentaires dans le confort offert.

### Aujourd'hui

Suite à lévolution des méthodes culturales, l'utilisation des capites comme espace de rangement des outils s'est radicalement estompée. Les vignerons ne stockent plus leurs outils sur le parchet mais préfèrent les rapporter au centre d'exploitation. Ne répondant plus aux besoins viticoles, grand nombre de capites semblent être laissées à l'abandon. Certains propriétaires utilisent cependant ces petits abris comme des lieux d'accueil ou de dégustation pour leurs proches ou clientèle.

#### Demain

Selon l'art 15 LLavaux, les capites représentent, avec deux autres types de constructions, la dernière construction autorisée sur le territoire viticole de Lavaux. Il convient alors de trouver les règles permettant d'assurer leur qualité architecturale ainsi que leur quantité. Leur profiléation et leur abandon représentent des risques d'atteinte au paysage.



## Aménagements viticoles

### Monorails à crémaillère

#### Hier

Les monorails à crémaillère furent récemment installés et possèdent l'avantage d'épargner tous les ceps lors de leur installation. Ils permettent d'accèder aux parchets les plus escarpés et permettent le transport de charges diverses (matériaux de construction, matières organiques, vendanges, ...) (OFC, 2005).

### Aujourd'hui

On recense une vingtaine de monorails à crémaillère en Lavaux, principalement situés dans les pentes du Dézaley.

#### Demain

Particulièrement adaptés à la topographie accidentée en Lavaux, l'avenir des monorails dépend de la santé de l'économie viticole et de leur capacité à s'adapter aux besoins des exploitants.



## Aménagements viticoles

### Cunettes d'écoulement

#### Hier

Dû à la forte pente, même de petits ruisseaux ont réussi à creuser et éroder les terrasses naturelles de Lavaux. Afin d'éviter leur impact sur les vignes, les viticulteurs ont développé au fil du temps un système d'acheminement de l'eau sous forme de cunettes d'écoulement (OFC, 2005). Ce système perpendiculaire aux murs de soutènement et au réseau de bancs de poudingues structure fortement le paysage.

### Aujourd'hui

Tout comme les murs d'épondes, les cunettes représentent un obstacle à la mécanisation et subissent une tendance à la mise sous terre.

#### Demain

Une disparition des cunettes représente une perte tant au niveau de la biodivsersité qu'au niveau paysager, notamment par la disparition des lignes perpendiculaires à celles des murs et de l'échelle de la mozaïque constituée par les parchets de vignes.



## Mobilité et accueil du public

## Paysage routier

#### Hier

Au sein de ce site à la topographie accidentée, les routes de typologies diverses ont permis la liaison entre les localités et un accès facilité au vignoble à tout type de public. L'intégration des ouvrages dans la pente se faisait autrefois selon une logique similaire à celle des terrasses. Les routes de liaison historiques ont été entretenues et parfois élargies au fil des années de manière plus ou moins sensible. À partir des années 1980, les routes d'amélioration foncière ont accompagné un remembrement parcellaire important donnant parfois naissance à des ouvrages issus d'une logique purement technique.

## Aujourd'hui

Dictés par des aspects techniques et sécuritaires, on dénombre peu de projets routiers comprenant une forte volonté d'intégration paysagère. Les atteintes au paysage par les éléments composant le paysage routier peuvent être de différentes nature: les murs de soutènement, les élargissements en porte-à-faux, les glissières et les garde-corps ou encore les places de rebroussement. L'accumulation de détails mal adaptés peut nuir à l'homogénéité originale du site.

#### Demain

Dans un site d'une telle importance, il est primordial d'intégrer une approche sensible au paysage et au patrimoine dans les études de faisabilité, la conception et la réalisation de nouveaux ouvrages routiers ainsi que l'entretien des ouvrages existants.



## Mobilité et accueil du public

## Aire de repos autoroutière

#### Hier

Absente jusqu'à la construction de l'A9 inaugurée en 1970, l'aire de repos présente un fort potentiel de lien avec le site qui est à ce jour peu mis en valeur.

### Aujourd'hui

En plus des outils de protection nationaux, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO offre une mise en vitrine du paysage sculpté de Lavaux. Cette inscription garante de qualité, permet d'approcher l'aire d'autoroute comme un balcon sur le site et non comme une simple infrastructure fonctionnelle. L'aire d'autoroute possède un accès MD qui reste confidentiel et n'invite pas à la promenade, ce qui semble être une opportunité indéniable d'un point de vue touristique pour les promeneurs désirant passer d'un côté à l'autre de la césure que représente l'autoroute.

#### Demain

L'aire de repos pourrait offrir une vitrine attractive sur le Lavaux et une invitation à la promenade. Ceci permettrait de maintenir sur l'autoroute les automobilistes qui ne souhaitent faire qu'une brève incursion piétonne dans ce territoire. Le magasin du restoroute pourrait développer un partenariat de contrepoint perché du Vinorama.



## Mobilité et accueil du public

### **Placettes**

#### Hier

Certaines placettes sont apparues en lien avec les places de rebroussement ou de chargement lors de la création des routes d'amélioration foncière créées dans les années 80.

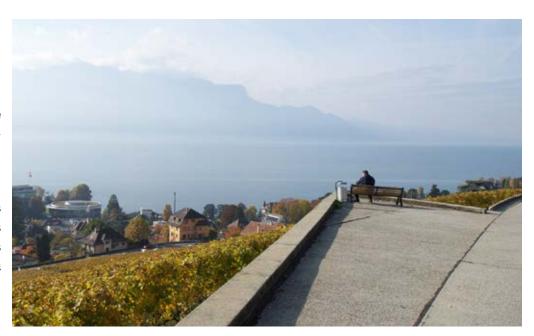
### Aujourd'hui

Les placettes sont utilisées par les vignerons lors des chargements et déchargements du matériel viticole mais également à des fins touristiques. De manière plus ou moins informelle, les placettes offrent une interface idéale pour une pause contemplative des terrasses de Lavaux. Les placettes sont parfois agrémentées de mobilier destiné à l'accueil (bancs, poubelles et pergolas).

#### Demain

La santé du site dépend grandement de la pression touristique. En tant que site viticole de production, il convient de gérer finement l'attractivité touristique de Lavaux pour en garantir sa viabilité.

Tout comme le paysage routier, il convient d'aborder l'aménagement architectural de ces placettes avec les caractéristiques paysagères propres à Lavaux pour en assurer l'intégration (CIL, 2016).



## Mobilité et accueil du public

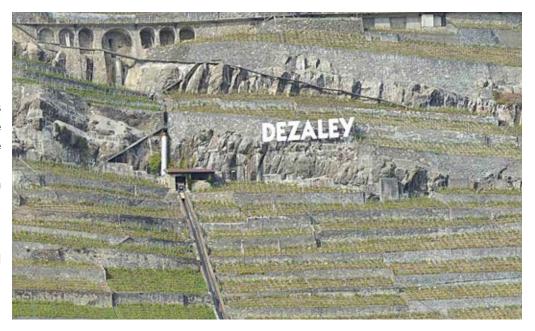
## Signalétique, enseignes

### Hier & Aujourd'hui

Il existe peu de documentation sur la présence d'enseignes en Lavaux mais elles soulèvent un aspect important de la structure économique locale. Malgré le fait d'être homologues et collaborateurs sur certains points comme la réfection de murs ou de routes, les exploitants de Lavaux ne demeurent pas moins des concurrents directs. Des enseignes ou affiches faisant la publicité d'un domaine, d'un lieu de production ou encore d'une appellation émergent ainsi.

#### Demain

Il convient de trouver la bonne formule garatissant une promotion saine du terroir local en assurant le respect du paysage dans lequel elle s'insère.



## Mobilité et accueil du public

## Mobilier lié au séjour

#### Hier

La documentation de l'aménagement d'infrastructures liées à l'accueil en Lavaux est modeste, il est difficile d'identifier quelle fut la période à partir de laquelle les collectivités publiques commencèrent à aménager certains sites.

### Aujourd'hui

Il existe quelques interfaces d'accueil notoires en Lavaux, aménagées de manière plus ou moins qualitative. Aucune coordination à l'échelle du site n'a cependant eu lieu, que ce soit pour le choix du mobilier ou sa répartition sur le territoire.

Les interfaces liées au séjour font apparaître des conflits de cohabitaton, notamment à propos de la gestion des déchets. En effet, nombreux sont les viticulteurs qui doivent ramasser et évacuer les déchets laissés sur leurs parcelles par les visiteurs du site.

#### Demain

Lavaux est avant tout un paysage culturel lié à la production viticole. La stratégie de développement touristique ne doit en aucun cas péjorer l'exploitation viticole, qui assure l'entretien du paysage sculpté de Lavaux. Il convient donc de soigner quantitativement et qualitativement les opportunités d'accueil du public afin de conserver une fréquentation touristique adéquate aux besoins de l'exploitation viticole.



### Patrimoine naturel

### **Jardins**

#### Hier

Ayant une fonction ornementale ou productive (jardin potager), ils bordent les grands domaines et les bourgs, souvent accompagnés de vergers. Les jardins ornementaux assurent une intégration graduelle des maisons de maîtres isolées au sein du territoire viticole, alors que les jardins potagers et les vergers garantissent une intégration authentique des hameaux dans le paysage viticole.

### Aujourd'hui & Demain

Les jardins remplacent les vergers d'autrefois dans les franges des bourgs et des hameaux. Selon la sensibilité du propriétaire, les essences qui composent ces jardins sont plus ou moins bien adaptées au contexte de Lavaux. Le recensement ICOMOS permet d'identifier des jardins dignes d'intérêt mais ne fournit pas de base légale assez forte pour les inscrire dans un document comme le PAC.

Les jardins possèdent un véritable attrait paysager, notamment lorsqu'ils bordent le vignoble. Il convient alors de souligner l'importance de leur valorisation afin d'assurer leur intégration qualitative dans le territoire viticole.



### Patrimoine naturel

### Arbres isolés

#### Hier

Les arbres isolés animent subtilement le paysage de Lavaux. Certains déjà visibles dans les photos du milieu du siècle, ils sont symboles de permanence malgré leur rareté.

### Aujourd'hui

Sis en domaine privé ou public, les arbres isolés permettent une lecture structurée du paysage en ponctuant les coteaux d'éléments distinctifs forts. Les sujets situés en territoire de bourg ou de hameaux sont protégés par les réglements communaux mais leur remplacement n'est pas assuré.

#### Demain

Le rôle structurant de ces sujets plantés dans le paysage de Lavaux justifie leur protection. Par ailleurs et s'agissant de sujets vivants, s'ils ne sont pas remplacés lorsqu'ils arrivent en fin de vie, il s'en suivra un appauvrissement du paysage dans son ensemble.



### Patrimoine naturel

### Haies

#### Hier

Les haies présentes en Lavaux étaient principalement des haies arbustives ou des haies vives. Apparaissant comme une irruption dans le système régulier des terrasses elles révèlent la présence des composantes naturelles sous-jacentes du territoire. Ce n'est qu'avec l'essor des villas individuelles que l'on voit apparaître des haies en limite de propriété (haies ornementales).

### Aujourd'hui

Les haies naturelles, vives ou arbustives sont relatives à un milieu naturel particulier, sec ou humide selon les essences (cours d'eau ou affleurement rocheux). Gourmandes en surface au sol, les haies sont remplacées par de la vigne dans les surfaces exploitables. Générant une transition abrupte, les haies en limite de propriété ne font pas partie du paysage traditionnel de Lavaux.

#### Demain

Dans un soucis de cohérence avec les éléments traditionnels du paysage de Lavaux, il est judicieux de limiter au maximum l'implantation de haies ornementales en bordure de propriété. En ce qui concerne les haies naturelles, vives ou arbustives, elles offrent des abris à la faune locale et rythment agréablement les coteaux et la rive du lac.



### **Constructions HZB**

## Bâtiments notés 3, 4 ou 7

#### Hier

Initié en 1974, le recensement architectural s'est achevé en 1998. Il est mis à jour régulièrement.

### Aujourd'hui

Les bâtiments en note 1 et 2 sont inscrits à l'inventaire fédéral selon l'art 52 LPNMS pour les objets d'importance nationale, et l'art 49 LPNMS pour les objets d'importance régionale.

Les bâtiments notés 3 et 4 sont placés sous protection générale selon l'art 46 LPNMS. Pour ces objets, l'autorité compétente est la Commune. Dans un site d'importance comme Lavaux, l'intégration des bâtiments hors zone à bâtir doit être traitée avec une grande sensibilité et en respect du paysage traditionnel du site.

Les notes 7 sont considérées comme des objets dont l'intégration altère le paysage. Au total, il existe en Lavaux 61 constructions hors zone à bâtir en notes 3, 4 et 7 (dont 18 note 3, 42 note 4 et 1 note 7). Toute modification est soumise à la CIL qui endosse la responsabilité d'assurer la qualité architecturale et compatibilité au site.

#### Demain

L'intégration de la CIL représente aujourd'hui l'unique outil de contrôle sur ces bâtiments. Il convient alors de s'assurer de la place donnée à la problématique de la protection des bâtiments à valeur patrimoniale et à celle de l'intégration paysagère au sein des membres constituant cette commission.



### **Constructions HZB**

### **Constructions souterraines**

#### Hier

Les constructions souterraines étaient principalement liées à l'exploitation viticole et agricole (caves, caveaux, réserves alimentaires, ...).

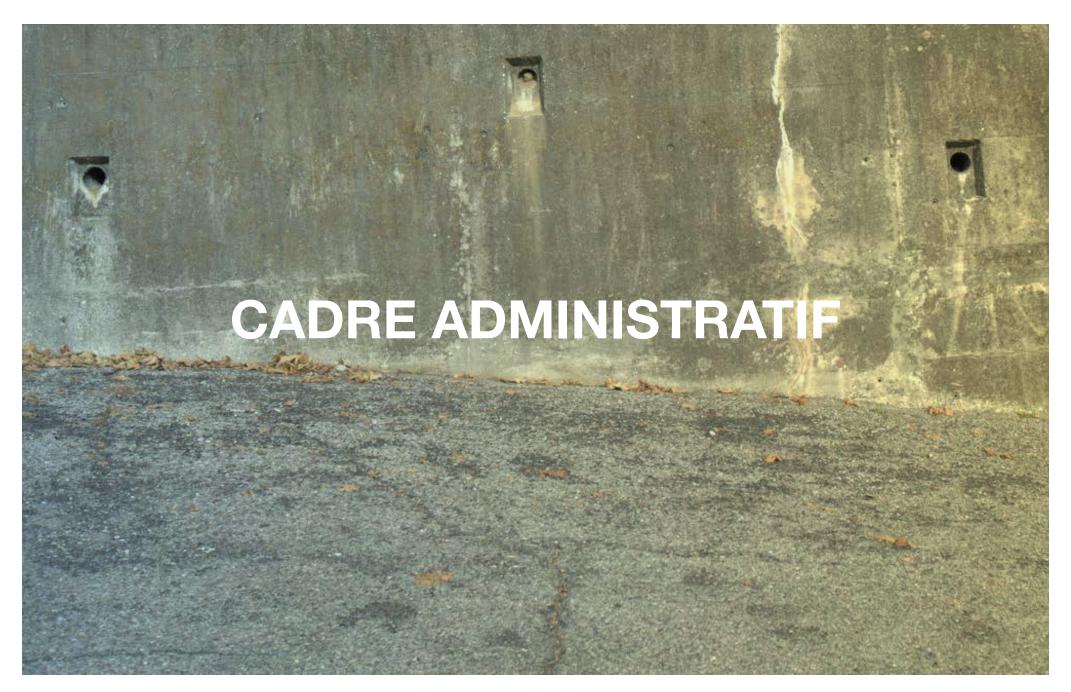
### Aujourd'hui

Les constructions souterraines actuelles ont proliféré avec les besoins liés à la voiture (garages). Elles suscitent des difficultés d'intégration dues aux accès (rampes et trémies). Elles posent également problème le long des rives. En effet, elles induisent à une imperméabilisation des sous-sols rendant impossible la fluctuation des eaux souterraines. Les sous-sols concernés sont situés sur les rives et en zone à bâtir. Ils sont donc de compétence communale.

#### Demain

L'objectif premier est de construire en sous-sol avec parcimonie. Lorsque ce type de construction s'impose, il faut viser une étendue limitée et une intégration sensible afin d'assurer un niveau de santé des sous-sols situés sur les rives de lac. Ceci permettrait également de conserver les opportunités de planter des sujets majeurs en pleine terre et de préserver ainsi le caractère verdoyant de la rive. Il convient alors de s'assurer de la place donnée à la problématique de la protection des bâtiments à valeur patrimoniale et à celle de l'intégration paysagère au sein des membres constituant cette commission.





# Outils de gestion paysagère - lois

## LLavaux

- Est née d'une réponse protectrice du territoire viticole face à la pression de l'urbanisation.
- Permet de sauvegarder la substance de ce paysage (les terrasses plantées en vigne, freinage du mitage), tout en laissant une ouverture sur les constructions viticoles mineures (escaliers, rampes, cunettes, ...).
- · Mentionne une subvention pour remédier aux atteintes qui demeure peu sollicitée.

## Autres législations cantonales et fédérales et leurs réglements

- Sont réservées et permettent d'étayer la LLavaux.
- · Leurs applications spécifiques seront mentionnées dans la présentation des pistes de mesures.

Lois fédérales

Lois cantonales



# Outils de gestion paysagère - inventaires

	Incidence PAC	Incidence Hors PAC
IFP	<ul> <li>Identification des mesures de con- servation 1 à 6 et 8 à 14 (Voir volet Nature pour objectif 7).</li> </ul>	Identification des éléments caractéristiques
ISOS	<ul> <li>Périmètres A hors ZB: inscription en zone protégée à valeur patrimo- niale</li> </ul>	<ul> <li>Périmètres a en ZB: Stratégie de dézonage (PGA)</li> <li>Objectif de suppression des atteintes</li> </ul>
IMNS	<ul> <li>Protection des objets inscrits</li> </ul>	Respect de la procédure IMNS
IVS	<ul> <li>Protection des itinéraires régionaux et locaux avec substance</li> </ul>	<ul> <li>Valorisation dans la stratégie de développement des che- mins de randonnée pédestre</li> </ul>
ICOMOS	<ul> <li>Coordination ICOMOS et zone de transition</li> </ul>	
Inventaire du Recensement Architectural	Bâtiments HZB inscrits en zone spéciale	

# Outils de gestion paysagère - planifications et documents cadres

	Incidence PAC	Incidence hors PAC
PDRL	<ul> <li>Proposition d'itinéraire alternatif au chemin pédestre le long de la rive</li> </ul>	
PDFo		<ul> <li>Gestion par l'aire forestière</li> <li>Détermination des fonctions forestières secondaires (accueil et loisirs)</li> </ul>
CQP		<ul> <li>Incitation à des pratiques agricoles favorables à la qualité du paysage</li> </ul>
Plan de ges- tion, LPm		Etablissement de mesures garantissant le respects des valeurs du site, son inscription au patrimoine mondial UN- ESCO et son développement naturel.

# Outils de gestion paysagère - études

	Incidence PAC	Incidence hors PAC
Guide paysage	<ul> <li>Sélection des recommandations à inscrire dans le PAC</li> </ul>	Document de référence pour les acteurs locaux
Dossier UNESCO		<ul> <li>Document de référence pour les acteurs de la gestion de ce paysage</li> </ul>
Lavaux, Paysage cul- turel		<ul> <li>Intégration des principes de réfection des murs et bancs de poudingue</li> </ul>
Mesures d'intégra- tion des murs OF- ROU	<ul> <li>Prise en compte de l'espace au- toroutier</li> </ul>	<ul> <li>Référence aux méthodes d'intégration paysagères (murs et espaces verts aux abords des RC)</li> </ul>



# Processus d'identification des principes territoriaux

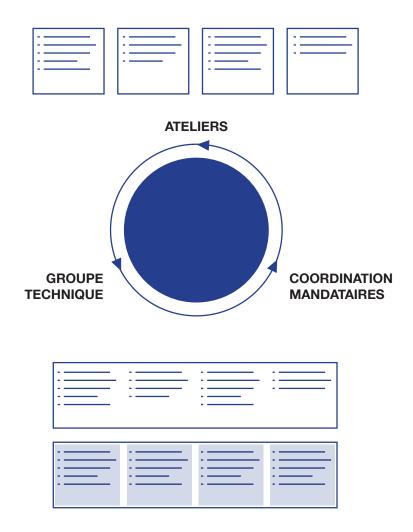
1 IDENTIFICATION DES THEMES PAR LES MANDATAIRES



2 PROCESSUS ITERATIF D'AFFINAGE



3 IDENTIFICATION ET REPARTITION DES PRINCIPES TERRITORIAUX PAR DOMAINE D'EXPERTISE



# **Principes territoriaux**

### Retenus par les mandataires experts et les professionnels présents aux ateliers

Franges

Abords autoroutiers, paysage routier et abords des voies CFF

Espaces incultes (traités dans l'étude Nature)

Espaces humides (traités dans l'étude Nature)

**ESPACES SENSIBLES** 

Murs de soutènement, murs d'épondes et cunettes

Principes d'aménagement des accès (rampes et escaliers)

Principes d'aménagement des placettes publiques

Hameaux et bâtiments isolés

**ELEMENTS SENSIBLES** 

Capites

Arbres isolés

Principales atteintes au paysage

... et éléments de l'étude Nature

# **Symbologie**

Portée de la piste de mesure :

PAC : La piste de mesure est jugée propice à une inscription dans le règlement du PAC Lavaux.

Hors PAC : La piste de mesure concerne un autre document ou porte à incitation.

Nature de la piste de mesure :

△ La piste de mesure porte sur un **élément fondamental** au caractère exceptionnel du site.

La piste de mesure nécessite une pesée d'intérêt suite à une divergence de point de vue avec une autre étude de base ou un service externe.

La piste de mesure porte sur un élément fondamental et nécessite une pesée d'intérêts.

### **Franges**

Garantir un traitement soigné des franges en différenciant quatre types de zones de transition.

Franges entre agriculture et viticulture

#### Pistes:

• Inscription en zone de transition paysagère A

Franges entre territoire viticole et agricole: Flexibilité de plantation (vignes, vergers) en respect des articles 53 et 54 du Code rural et foncier.



### **Franges**

Garantir un traitement soigné des franges en différenciant quatre types de zones de transition.

### Franges entre territoire viticole et territoires bâtis confondus

#### Pistes:

· Inscription en zone de transition paysagère B

Flexibilité de plantation (vignes, vergers, jardins) en respect de l'art 54 du Code rural et foncier.

Interdiction de haies de feuillages persistants de plus de 0.8m de haut et choix d'essences adaptées.

Dénivellations en couronne des espaces bâtis à traiter en terrasses avec des murs similaires à ceux du vignoble.

Réglementation des piscines ou constructions légères dans les jardins (cf RC Epesses).

Ouvrages liés aux entrées de constructions souterraines à traiter avec des murs similaires à ceux du

vignoble. Selon les recommandations du chapitre 2.72 et 2.73 du Guide Paysage.

· Stratégie de dézonage PGA: Prioriser le dézonage des parcelles cadastrées en vigne

### Franges entre territoire agricole et territoires bâtis confondus

#### Pistes:

· Inscription en zone de transition paysagère C

Franges entre territoire agricole et territoires bâtis confondus: Flexibilité de plantation (vignes, vergers, jardins) en respect de l'article 53 du Code rural et foncier.

### **Franges**

Garantir un traitement soigné des franges en différenciant quatre types de zones de transition.

#### Rives de lac

#### Pistes:

· Inscription en zone de transition paysagère D

Flexibilité de plantation (vignes, vergers) en respect de l'art 54 du Code rural et foncier.

Zone à bâtir :

Réglementation des distances aux limites pour les constructions souterraines ou introduction d'un quotient de verdure ou de pleine terre dans les PGA.

Obligation de planter des sujets majeurs lors d'aménagements extérieurs en lien avec des transformations ou des nouvelles constructions.

Interdiction de haies de conifères et choix d'essence adaptées à la rive et à la région.

Réglementation de la hauteur de murs ou de clôtures en limite de propriété.

### Hors zone à bâtir :

Pas de zone de transition, piste de mesure traitée par le volet Nature (zone nodale et aire de développement).



### Abords autoroutiers, paysage routier et abords des voies CFF

Améliorer la perception de la traversée d'un site d'exception.

Assurer l'intégration paysagère des murs de soutènement et des murs anti-bruit.

Maintenir les ouvertures sur le grand paysage.

Promouvoir une gestion extensive des surfaces enherbées ou arbustives.



- **Protection des vues sur le grand paysage** identifiées comme échapées lacustres par le PDCn. Plantation d'essences indigènes n'entravant pas les vues le long des infrastructures de transport.
- Plantations d'essences indigènes et propre au site sur les surfaces enherbées ou arbustives n'offrant pas de percée visuelle.
- Réglementation des parois anti-bruit afin de prioriser les éléments transparents.



- Réglementation des mesures d'intégration paysagère des murs autoroutiers.
- Intégration d'une réflexion paysage et patrimoine dans la rénovation des routes (ex. RC 780 à Puidoux).



- Préconisations d'intégration des ouvrages d'art ne s'inscrivant pas dans la logique des terrasses.
- Etude d'un aménagement paysager en lien avec l'aire d'autoroute de Lavaux et de ses espaces ouverts.
- Amélioration de la **perméabilité piétonne et MD** entre l'aire de repos et le site de Lavaux.
- · Diminution de l'impact paysager de l'architecture et de l'affichage du restoroute.



### Murs de soutènement, murs d'épondes et cunettes

Conserver les **lignes perpendiculaires** structurant la mosaïque des parcelles viticoles. Faciliter l'entretien des cunettes à l'aide de matériaux propres au contexte paysager.



- · Protection de l'ensemble des murs constitutifs des terrasses.
- Réglementation des murs garantissant la présence d'infractuosités et d'ouvertures suffisantes communiquant avec l'arrière du mur (selon recommandations Nature).



- Autorisation de suppression des murs d'épondes < 0.6m de haut en cas de fusion de parcelles.
- Subventions pour création de franchissement des cunettes et pour utilisation de pierre naturelle.
- Et/ou introduction d'un soutien au maintien et entretien des murs d'épondes particulièrement vulnérables (entrave à la mécanisation), par le biais des CQP : murs de soutènement et d'enceinte existent déjà.
- Elaboration d'un projet de monitoring des murs par LPm.
  - · Elaboration d'un inventaire des types de murs par le SIPAL.
  - Création d'un Centre de compétences auprès des Communes, de la CIL et/ou de la CCL



### Principes d'aménagement des accès (rampes et escaliers)

Faciliter l'accès à des méthodes d'aménagement s'inscrivant dans la tradition du paysage de Lavaux.

- Recommandation des méthodes d'intervention selon le chapitre 2.71 du Guide Paysage.
- Recommandation d'approches de projet évitant l'interruption d'un mur ou la création d'une ombre portée importante, types de matériaux, etc.
- Promotion, par le biais des CQP, de cunettes à niveau avec le sol et de petits ponts pour les franchir avec des chenillettes.
- · Création d'un Centre de compétences auprès des Communes, de la CIL et/ou de la CCL



### Principes d'aménagement des placettes publiques

Assurer la qualité d'intégration des placettes.

Faciliter la **cohabitation** des fonctions secondaires (gestion des déchets, accès, stationnement, etc.) avec l'exploitation viticole.

Harmoniser la gestion des placettes publiques.

#### Pistes:

- Inscription en zone spéciale dans le PAC selon l'art 50a LATC.
- Intégration d'un architecte paysagiste dans la conception des placettes.
- · Matériaux :

Favoriser l'utilisation de matériaux rappelant les textures naturelles locales (poudingue, grès, ...).

Eviter les pavages, traditionnellement utilisés dans les bourgs. Privilégier les traitements plus simples.

Eviter les teintes vives et tout matériau réfléchissant (verre).

Se baser sur les teintes recommandées par le Guide paysage en cas d'utilisation de revêtement coloré (cf 2.42 p.49).

· Transitions:

Marquer les seuils entre l'espace routier (de circulation) et l'espace d'accueil.

Stationnement :

Eviter le stationnement, ou limiter à 1 véhicule au maximum. Favoriser les surfaces enherbées ou en limanat stabilisé en bordure de DP (stationnement informel).

# PAC Hors PAC

### Structures d'ombrage

Favoriser les constructions légères, bien intégrées et en contact avec la structure paysagère existante (exemple: adossée à un mur de vigne)

Favoriser l'implantation d'arbres majeurs.

Mobilier lié au séjour :

Limiter l'utilisation de modèles préfabriqués. Concevoir des formes s'inspirant de la richesse du paysage de Lavaux.

Favoriser l'implantation de fontaines d'eau potable.

Mobilier lié à la sécurité :

Eviter tout matériau réfléchissant (verre). Favoriser les teintes sobres et mattes.

Mobilier annexe et installations :

Modèles simples et discrets, selon projet de conception.

Espaces plantés

Favoriser une gestion extensive et les sujets plantés en pleine terre.

Encourager le regard vers le grand paysage.

Eviter les jardinières ou autres éléments d'une échelle anecdotique en comparaison avec celle du grand paysage.

Favoriser les essences locales adaptées au micro-climat de Lavaux.

### Hameaux et bâtiments isolés

Assurer une **intégration architecturale et paysagère qualitatives** des construction existantes et futures. Développer une **stratégie d'identification** des hameaux et bâtiments isolés méritant une protection accrue.

- Inscription en zone protégée ou zone spéciale des constructions et hameaux construits en priorisant les bâtiments notés 3 ou 4 au recensement architectural et situés dans un périmètre ISOS A ou a.
- Viser à diminuer le caractère délétère des bâtiments notés 7.
- Veiller tout particulièrement à la qualité architecturale et paysagère des nouvelles constructions et adjonctions aussi modestes qu'elles soient.



### **Capites**

Malgré leur taille restreinte dans l'étendue viticole, les capites endossent une responsabilité d'architecture de qualité.

Eviter la prolifération ou/et l'abandon généralisé des capites.

Eviter les usages non compatibles avec l'exploitation viticole.

Eviter la construction de capite dont l'architecture ne serait pas adaptée au paysage.

Définir une stratégie de répartition spatiale des capites.

Pistes: (cf dias suivantes)

- Définition des usages adaptés au contexte.
- Réglementation typologique de la capite.
- Géstion de la répartition et de la quantité des capites





### **Capites**

Définir des usages adaptés au contexte.

Usages traditionnels et actuels :

- · Abri providentiel pour le personnel
- Rangement
- Espace de repos
- Espace de convivialité
- A but promotionnel

### Usages potentiels:

- · Toilettes sèches
- · Hébergement rustique

#### Pistes:

- · Rangement autorisé.
- · Promotion et vente autorisées.
- Support à la **convivialité** autorisée.
- Habitation interdite.

PAC

### **Capites**

Proposer une réglementation typologique de la capite.

- · L'occupation du sol est inférieure à 12m².
- · Le nombre de niveaux est inférieur ou égal à 2.
- · Les nouvelles capites possèdent un seul niveau.
- Tous les niveaux sont de plain-pied.
- Hauteur maximale de 9m (schéma de coupe).
- La toiture possède **entre 1 et 4 pans**, la profondeur d'avant-toit est **inférieure à 0.5 m**.
- La couleur de la façade correspond aux teintes mentionnées dans le Guide Paysage, toutes teintes confondues.
- La largeur de passage de la porte ne dépasse pas 1.2m.
- Le nombre de fenêtres est inférieur ou égal à 3 par niveaux.
- Seuls les **parasols ou toiles tendues amovibles** sont acceptés, ils sont unis et dépourvus d'annotations publicitaires.

- La surface de la terrasse est inférieure ou égale à 25m². Le soutènement est identique aux murs de vignes. La surface est enherbée ou en limanat stabilisé.
- Les garde-corps sont de construction légère, de préférence en métal et de couleur sombre. Les matériaux réfléchissants, imposants et inadaptés au contexte sont proscrits (verre, bois rond, maille de chaîne).
- Les éventuels raccordements électriques sont enterrés et les panneaux solaires sont intégrés selon les recommandations du Guide Paysage et ils recouvrent l'entièreté du pan concerné.













# **Capites**

### Gérer la répartition et la quantité des capites

- Soit: droit à une capite par 1.85 ha (densité actuelle)
- Soit : droit à une capite par exploitant, et autorisation pour une nouvelle capite en cas de nécessité pour l'exploitation viticole.



### Arbres isolés

Conserver la fonction paysagère structurante de ces arbres.

### Pistes:

- Abattage autorisé uniquement pour des raisons de sécurité et remplacement obligatoire par des sujets d'essence indigène.
- Protection des arbres isolés par voie de classement ou de règlement communal (Art. 15 LPNMS).

PAC







### Principales atteintes au paysage

Viser à remédier aux principales atteintes paysagères.

Réglementer les atteintes temporaires.

#### Pistes:

• Mise sous terre des lignes à haute tension.



Remédiation des atteintes portées par les routes lors de tout projet de réhabilitation / réfection en intégrant des professionnels du paysage et du patrimoine dès les début des réflexions (étude de faisabilité)

Ex: RC 780 Puidoux : appel d'offres d'ingénieur civil en cours sans autres spécialistes, étude de faisabilité déjà réalisée.

Ex: création d'un mur à l'aval de la Rte de la Corniche.

Ex: création d'écrans végétaux sous les viaducs routiers.



Ex: remplacement des glissières métalliques routières standard par des dispositifs de sécurité plus compatibles avec la qualité du paysage environnant.

• Réduction de l'éclairage des voies de communication au minimum requis en terme de sécurité, à l'exception d'événements ou de manifestations à durée déterminée ne dépassant pas 3 mois.



### Principales atteintes au paysage

Viser à remédier aux principales atteintes paysagères.

Réglementer les atteintes temporaires.



- Réglementation de la technique d'entretien des consolidations des bancs de poudingue et affleurements rocheux.
- Réglementation des nouvelles enseignes privées. Dimensions maximales: 0.8m x 0.8m. Teinte: mentionnées dans le Guide. Inscription des enseignes existantes en zone spéciale.
- Interdiction des toiles d'échaffaudage ou autres supports temporaires à des fins publicitaires, sauf en cas d'autorisation spéciale de la CIL (ex: en lien avec des activités spécifiques à Lavaux).



- Subventionnement de la suppression des graffitis de façon à retrouver la texture d'origine du mur.
- · Création d'un Centre de compétences auprès des Communes, de la CIL et/ou de la CCL
- · Coordination avec les règlements communaux pour les atteintes situées hors du périmètre du PAC.





### Pesée d'intérêts

Les GT, ateliers et séances de coordination entre mandataires ont permis de révéler un arbitrage à effectuer entre les pistes de mesures proposées ou des contraintes spécifiques. Cette page regroupe les pistes de mesures où apparait le symbole soulignant la nécessité d'une pesée d'intérêts.

### Abords autoroutiers et paysage routier

#### Point de vue Paysage

Conserver les échapées lacustres définies par le PDCn



#### Point de vue Nature

Gestion extensive différenciée des talus enherbés

#### Point de vue Paysage

Améliorer l'intégration des murs autoroutiers



#### Point de vue OFROU

Contraintes techniques et sécuritaires

### Murs de soutènement, murs d'épondes et cunettes

#### Point de vue DGE

Toute construction est protégée Soutien au maintien des épondes par les CQP



### Point de vue Agriculture

Autoriser une suppression des murs < 0.6m

### Principales atteintes au paysage dans le périmètre du PAC

### Point de vue Paysage

Eviter les éléments rapportés et dissonants

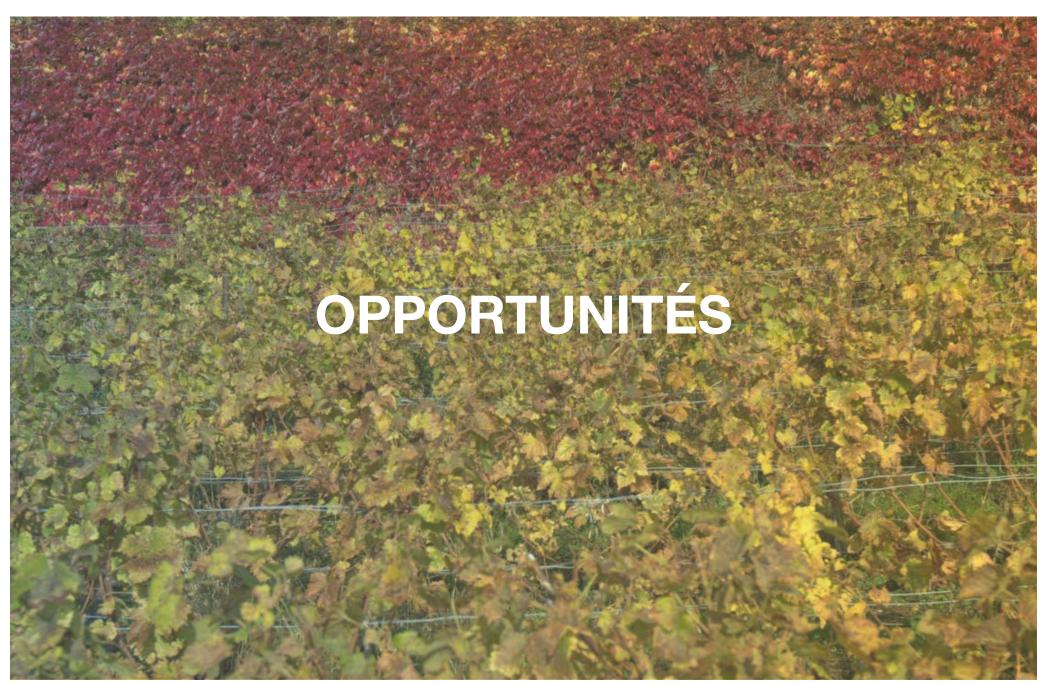


### Point de vue Sécurité

Respect des normes de sécurité VSS

### Point de vue Exploitants

Faible coûts des éléments préfabriqués



# **Opportunités**

### Viaducs autoroutiers et infrastructures en porte-à-faux



Les vides créés par les infrastructures routières et autoroutières génèrent des ombres portées en dissonance avec l'harmonie du paysage en terrasses. La piste de projet présentée propose une intervention sensible, respectueuse des impératifs paysagers et naturels.

#### Aire autoroutière de Lavaux



L'aire autoroutière de Lavaux porte le nom du site exceptionnel mais n'entretien aucune relation avec ce dernier. Plusieurs actions sont imaginables sur ce site afin d'améliorer la proximité visuelle et physique des coteaux de Lavaux.

# Viaducs autoroutiers et infrastructures en porte-à-faux

#### Situation actuelle







L'implantation des infrastructures routières dans la topographie accidentée de Lavaux a laissé des édificies de génie civil imposants, créant des ombres portées marquantes dans ce paysage composé de pleins.

### Opportunité



L'installation de plantes grimpantes sur une structure très légère comme des câbles verticaux permettrait d'atténuer considérablement l'impact des ombres portées. Un tel dispositif garanti également le passage de la faune et des points d'attaches très légers sur les ponts et porte-à-faux. Les teintes du feuillage évolueront par ailleurs de façon harmonieuse selon les saisons.

# Aire autoroutière de Lavaux

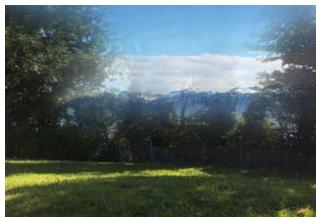


Le statut de balcon de l'aire autoroutière n'est pas optimisé. Des obstacles de natures diverses dissimulent les terrasses de Lavaux (le cordon boisé et la localisation du parking des poids-lourds). Afin d'augmenter la proximité visuelle du site, il convient de **valoriser les échapées visuelles** grâce à des interventions simples et efficientes.

Le second enjeu réside dans **l'accessibilité** et se décline à deux échelles: l'échelle touristique nationale et l'échelle locale. Axe de transport majeur au niveau national, l'augmentation de l'accessibilité au site représente une plus-value touristique importante. En déficit de liaisons verticales dû à la topographie, l'amélioration de la perméabilité mobilité douce diminuerait l'effet de césure causé par l'infrastructure routière. Cette perméabilité est aujourd'hui possible mais comporte des défauts rédhibitoires.



Obstruction de la vue par les poids-lourds depuis le stationnement voiture.



Rideau végétal bouchant la relation avec le grand paysage.



Mobilier routier diminuant la perception de perméabilité MD.

### Aire autoroutière de Lavaux - Stationnement

#### Situation actuelle



Une double barrière obstrue la vue depuis la station essence, le restoroute et le stationnement voiture :

- le massif boisé créant un rideau végétal non maîtrisé,
- le stationnement des poids-lourds, qui représente la principale barrière.

L'obstruction de la vue par les poids-lourds représente la principale limite à l'amélioration de la qualité de cette espace et de sa relation avec le grand paysage.

- Stationnement camions
- Stationnement voitures
- Opportunité d'augmentation de la valeur d'usage
- Élagage différencié des sujets existants pour préserver les vues

### Opportunité



Afin de libérer les échapées visuelles, il convient d'établir une stratégie de gestion du végétal permettant une valorisation de la vue tout en respectant la biodiversité assurée actuellement.

Le stationnement poids-lourds pourrait être déplacé aux abords de l'autoroute afin de libérer un espace de repos indépendant de toute forme de consommation (essence ou restoroute).

# Aire autoroutière de Lavaux - Vues et espaces de repos

#### Situation actuelle

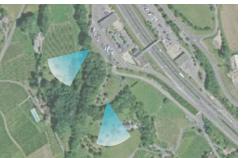




La gestion du patrimoine végétal ne permet pas de contemplation des vues sur Lavaux, le lac et les Aples. Ci-contre, la disposition du banc prouve la volonté de profiter de la vue, aujourd'hui bouchée.

### Opportunité





Une coupe intelligente des sujets présents couplé à un aménagement accueillant permettrait d'augmenter considérablement la qualité de l'aire autoroutière.

# Aire autoroutière de Lavaux - Perméabilité mobilité douce

#### Situation actuelle





L'aménagement actuel ne laisse suggérer aucun lien, qu'il soit physique ou visuel, avec le site de Lavaux. L'accès actuel ouvert à la mobilité douce se compose d'un aménagement routier voué à l'entretien et au stationnement de service, inaccueillant pour le visiteur.

### Opportunité



Une amélioration de la perméabilité est nécessaire pour faciliter l'accès MD depuis l'aire de repos. Disposant d'un détaillant Migros, l'aire est actuellement attractive au bassin de population de Pra Forny. L'ouverture d'un sentier au Sud permettrait également de se sentir rapidement au coeur des vignes. Elle permettrait l'accès au sentier de randonnée pédestre longeant les voies CFF.

- Opportunité chemin piéton
- Amélioration accès MD
- --- Itinéraire de randonnée pédestre existant
- Opportunité d'augmentation de la valeur d'usage
- Promenade existante

# Etude de base Paysage & Nature

# Plan d'affectation cantonal Lavaux



Volet Nature Le 30 août 2017



# TABLE DES MATIERES

R	ESUM	E	1
1		INTRODUCTION	2
2		DIAGNOSTIC DE L'ETAT EXISTANT	2
	2.1	Méthodologie	2
	2.1	.1 Sources des données	2
	2.1	.2 Approche du réseau écologique	2
	2.2	Sous-réseau agricole	2
	2.2	.1 Vignoble	2
	2.2	.2 Terres agricoles	3
	2.3	Sous-réseau des forêts mésophiles	7
	2.4	Sous-réseau des eaux courantes et des lacs	9
	2.5	Sous-réseau des lieux humides	. 13
	2.6	Sous-réseau des lieux secs	. 15
	2.7	Sous-réseau des sites bâtis	. 19
	2.8	Eléments-clés du réseau écologique	.21
3		OBJECTIFS BIOLOGIQUES	.26
	3.1	Contexte	. 26
	3.2	Bases légales	. 26
	3.3	Définition des objectifs pour Lavaux	. 27
4		PROPOSITIONS DE MESURES	.29
	4.1	Généralités	. 29
	4.2	Principe territorial 3.1: protection et gestion des valeurs naturelles dans le vignoble	. 29

4.2	1 O	Objectifs spécifiques	29
4.2	.2 P	rincipes d'affectation	29
4.3		pe territorial 3.2 : protection des valeur lles et paysagères des rives lacustres	
4.4	-	pe territorial 3.3 : définition et gestion des zone	
4.4	.1 Z	ones nodales avec PPS	34
4.4	.2 Z	one nodale des Gonelles	37
4.4	.3 S	ecteur bocager Bedaules – Popraz	38
4.5		pe territorial 3.4: connexions du résea gique en milieu agricole	
4.6		pe territorial 3.5: monitoring à l'aid cateurs biologiques	
4.7	Autres	principes	43
4.7	.1 T	alus A9 ET CFF	43
4.7	.2 N	1urs de vigne	44
4.7	.3 Ja	ardins prives et espaces verts	44
4.7	.4 N	lesures générales dans la zone viticole	44

### **RESUME**

La fiche « Lavaux » de l'inventaire fédéral des paysages (**IFP**) souligne l'importance de certaines valeurs naturelles et précise les objectifs de protection concernant ces éléments complémentaires aux enjeux paysagers.

Sont concernés des **biotopes thermophiles** (prairies sèches d'importance nationale, murs de pierres ensoleillés et bancs de poudingue, forêts thermophiles), qui abritent diverses espèces menacées (lézard vert, vipère aspic, bruant zizi, souci des champs, etc.), ainsi que les cours d'eau et le **rivage lacustre** (salamandre tachetée, couleuvre vipérine). Lavaux porte pour ces éléments une responsabilité particulière.

Dans le **vignoble**, les pièces essentielles du réseau écologique régional forment des ilots disséminés; elles sont de ce fait plus vulnérables à l'isolement et exposées aux produits phytosanitaires. On constate en effet une tendance à l'érosion de la biodiversité dans le vignoble de Lavaux au cours des dernières décennies.

Les mesures préconisées consistent à mettre en place des bandes-tampons autour des biotopes dispersés dans le territoire viticole et à consolider les corridors biologiques qui les relient le long des cours d'eau existants et des lignes d'affleurements rocheux. On distingue des mesures réglementaires (à intégrer au PAC) et des mesures incitatives (hors PAC).

L'enjeu de conservation est particulièrement fort dans le secteur des Gonelles (frontière Chardonne-Corseaux) où réside la dernière population de lézards verts de Lavaux.

Dans le **territoire agricole** qui surplombe le vignoble, trois zones nodales abritant des prairies sèches d'importance nationale (PPS) et des forêts thermophiles remarquables sont identifiées : Cornalle, Cribloz et Bahise. L'exploitation agricole et sylvicole de ces surfaces doit tenir compte du caractère prépondérant des objectifs de protection biologique, axés sur diverses espèces et milieux thermophiles.

Dans le reste du territoire agricole, la mise en place d'un réseau de corridors biologiques non constructibles doit assurer à long terme le maintien de la connectivité entre biotopes, formant l'armature des réseaux agroécologiques locaux.

Une attention particulière est portée aux portions du **rivage lacustre** hébergeant la couleuvre vipérine, un reptile très menacé, pratiquement absent ailleurs au nord des Alpes. Les mesures visent avant tout à prévenir toute détérioration de la situation existante.

D'autres mesures proposées concernent la gestion des talus autoroutiers et ferroviaires (gestion extensive favorable aux espèces indigènes), les jardins privés et franges du bâti (choix d'essences ligneuses adaptées) et l'entretien des murs de vignes, plus particulièrement sur les axes de liaison biologique.

Il est recommandé de mettre en place un **monitoring** pour une douzaine d'**espèces indicatrices** représentatives des différents types de milieux présents afin de suivre dans le futur l'évolution de la biodiversité à l'intérieur du PAC.

### 1 INTRODUCTION

Bien que le paysage joue un rôle prééminent dans la problématique de conservation du site de Lavaux, les aspects relatifs à la nature sont loin d'être négligeables. Il y a d'ailleurs une intime relation entre ces deux domaines, tant il est vrai qu'un paysage issu d'une activité humaine millénaire s'agrémente forcément de communautés d'organismes associés, qui d'ailleurs participent à la qualité paysagère de l'ensemble. En n'omettant pas de mentionner les enjeux biologiques liés à la conservation de ce patrimoine, les objectifs énoncés dans l'IFP soulignent cette évidence.

Il convient toutefois de noter qu'on a affaire à des milieux conditionnés par l'homme et en grande partie dépendants du mode d'exploitation du vignoble. Les communautés changent et changeront au gré de l'évolution des pratiques culturales. Il ne s'agit pas de figer ce système dynamique, mais de mettre en exergue les éléments à prendre en compte dans la planification et la définition de mesures de sauvegarde.

L'identification des valeurs biologiques présentes ou potentielles constitue la première étape de ce processus. La

seconde consiste à préciser les conditions requises pour leur conservation.

L'analyse fonctionnelle de l'écosystème de Lavaux s'appuie sur la méthodologie développée pour l'étude du réseau écologique cantonal (REC). Elle différencie plusieurs sous-réseaux organisés autour des différents types d'habitat (milieux secs, terres agricoles, etc.). Cette analyse vise à identifier les enjeux biologiques majeurs, en concordance avec les objectifs de l'IFP et de l'UNESCO.

Cette phase de diagnostic est suivie par une réflexion sur la traduction possible de ces objectifs au niveau du PAC, fixant un cadre réglementaire applicable pour le territoire de Lavaux. Ces recommandations sont complétées par des propositions de mesures complémentaires.

Présentés sous la forme de fascicules distincts par souci d'unité de matière, les volets nature et paysage ont été développés de manière étroitement concertée entre mandataires tout au long de l'étude. Leurs analyses sont complémentaires et les propositions qui en émanent largement convergentes. Un contrôle croisé a permis de vérifier qu'aucune préconisation liée au paysage n'entrait en conflit avec la nature, et vis-versa.

### 2 DIAGNOSTIC DE L'ETAT EXISTANT

### 2.1 Méthodologie

#### 2.1.1 Sources des données

La présentation qui suit repose sur la consultation des données disponibles compilées à partir des sources suivantes :

- études spécifiques portant notamment sur la flore adventice des vignes (Wurgler 1988), sur divers reptiles (Pillet 1996, Delarze et Fivat 2004, Ursenbacher et Monney 2012) et batraciens (Pellet et Pellet 2003), les mollusques (Ruetschi 1998), etc.
- observations disponibles auprès de la banque de données nationale InfoSpecies
- inventaires des milieux et observations d'espèces effectués dans le cadre des réseaux agroécologiques « « Pigeon », « Savigny » et « Mont-Pèlerin » (concernent la partie agricole du périmètre, audessus des vignes)
- données anciennes des cartes Siegfried (vers 1900)
- observations personnelles recueillies dans le cadre de divers mandats (suivi des travaux AF de consolidation des bancs de rochers, etc.)
- consultation de naturalistes connaissant bien la région, notamment Jean-Marc Fivat

### 2.1.2 Approche du réseau écologique

Afin de mieux cerner les différentes composantes de l' « écosystème l' « écosystème Lavaux », l'analyse s'est faite par sous-réseaux (

réseaux (

Tableau 1). Ce sont les ensembles fonctionnels du réseau écologique. Chaque sous-réseau est caractérisé par des groupes de milieux solidaires par leur écologie et leur déterminisme spatio-temporel (rivières et milieu alluvial, forêt, terres agricoles, etc.). Les milieux naturels constitutifs d'un sous-réseau sont conditionnés par le même facteur environnemental dominant (par exemple la dynamique alluviale, le mode d'utilisation agricole, etc.). Ils s'imbriquent souvent en mosaïque et ont souvent aussi entre eux des liens dynamiques étroits (stades différents d'une même succession, etc.). La plupart des espèces peuvent être rattachées à un sous-réseau en fonction de leur habitat préférentiel.

L'analyse spatiale de la répartition des valeurs naturelles associées aux différents sous-réseaux repose sur deux types de données :

- répartition géographique des milieux formant le sous-réseau ;
- observations d'espèces rattachées au sous-réseau.

Tableau 1. Liste des sous-réseaux

Sous-réseaux	Type de milieux
Agricole	terrains cultivés, prairies de fauche (sans marais) et pâturages permanents, friches post-culturales, décombres et terrains vagues
Forêts mésophiles	tous les massifs boisés avec les végétations de lisière associées, sauf chênaies et pinèdes
Eaux libres	rivières, y c. zones alluviales au sens large et grands lacs
Lieux humides	marais, petits lacs, étangs, fossés et leur végétation riveraine
Lieux secs	prairies et pâturages secs, terrains incultes dominés par des conditions édaphiques très sèches et un déficit hydrique pendant l'été (bancs de poudingue, buissons xérophiles, chênaies buissonnantes et pinèdes)
Sites construits	bâtiments, surfaces revêtues

### 2.2 Sous-réseau agricole

### 2.2.1 Vignoble

Diverses espèces intéressantes appartiennent à ce sousréseau. La plupart d'entre elles sont malheureusement rares, voire éteintes. Ce déclin est essentiellement dû à la généralisation de l'usage des herbicides dans les vignes depuis un demi-siècle.

Il n'en reste pas moins que le vignoble conserve un important potentiel qui a déjà permis par endroits la réapparition de plusieurs espèces patrimoniales dans les vignes enherbées. Parmi les espèces typiques des vignes, on citera le souci sauvage (*Calendula arvensis*), le petit muflier (*Misopates orontium*) et le muscari négligé (*Muscari neglectum*).

Sur la base des données disponibles, la délimitation de zones d'une richesse floristique particulière est assez délicate. On constate bien que certains secteurs concentrent un plus grand nombre d'observations, mais il se pourrait que ceci corresponde à un biais d'échantillonnage (ce sont les parties du vignoble les plus fréquentées, comme le parcours Tour-de-Gourze - Villette et la Petite Corniche).

A l'exception des spécialistes des milieux secs (voir ce sous-réseau), qui se concentrent plutôt dans les murs et les franges incultes, la faune est peu représentée dans le vignoble. A noter toutefois la présence de plusieurs oiseaux emblématiques : linotte mélodieuse, torcol et huppe (réapparition récente)

### 2.2.2 Terres agricoles

Les terres assolées situées au nord de l'autoroute abritent quelques plantes intéressantes liées aux terres cultivées : renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*), vesce de Hongrie (*Vicia pannonica*), stellaire pâle (*Stellaria pallida*), calépine (*Calepina irregularis*). Picris fausse-vipérine (*Picris echioides*), etc.

La faune comporte aussi quelques espèces remarquables. Le lièvre (*Lepus europaeus*) et le rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) sont réguliers. Le lézard agile (*Lacerta agilis*) est bien présent en lisière des prés audessus de Chardonne. Parmi les invertébrés, on note la présence de deux papillons menacés, l'hespérie de l'alcée (*Carcharodus alceae*; rare) et le nacré de la ronce (*Brenthis daphne*; plus fréquent)

Tableau 2. Espèces « liste rouge » du sous-réseau agricole (nombre d'occurrences dans la base de données InfoSpecies). NT=potentiellement menacé ; VU=vulnérable ; EN=en danger)

	NT	VU	EN	Total	
Coleoptera	2	5			7
Amara cursitans	1				1
Anthaxia nitidula	1				1
Perigona nigriceps		4			4
Phytoecia icterica		1			1
Lepidoptera	11	6	6		23
Lepidoptera  Brenthis daphne	11	<b>6</b>	6		23 6
	<b>11</b>		6		
Brenthis daphne	<b>11</b>		2		
Brenthis daphne Callophrys rubi	<b>11</b>				6

	NT	VU	EN	Total	
Pyrgus malvae	8				8
Reptilia		8			8
Lacerta agilis		8			8
Aves		8			8
Jynx torquilla		8			8
Mammalia		2			2
Lepus europaeus		2			2
Plantes vasculaires	51	69	37		157
Alopecurus myosuroides	3				3
Althaea hirsuta		8			8
Amaranthus bouchonii	5				5
Ammi majus		1			1
Anchusa arvensis	4				4
Apera interrupta			1		1
Atriplex prostrata			1		1
Borago officinalis	7				7
Bromus commutatus		1			1
Bromus madritensis		5			5
<b>Buglossoides arvensis</b>	1				1
Calendula arvensis			19		19
Calepina irregularis			1		1
Chenopodium strictum			1		1
Diplotaxis erucoides			3		3
Echinops sphaerocephalus		1			1
Eragrostis cilianensis		1			1
Erodium moschatum			1		1
Holosteum umbellatum	21				21
Kickxia spuria	2				2
Lavandula angustifolia		1			1

	NT	VU	EN	Total	
Lepidium graminifolium	3				3
Medicago arabica		2			2
Medicago polymorpha			3		3
Mentha spicata	1				1
Misopates orontium		22			22
Muscari neglectum			3		3
Nepeta nuda			1		1
Ornithogalum umbellatum	2				2
Picris echioides		1			1
Plantago coronopus		3			3
Puccinellia distans	1				1
Ranunculus arvensis		7			7

	NT	VU	EN	Total
Reseda phyteuma			1	1
Rumex pulcher		1		1
Sisymbrium altissimum	1			1
Stachys annua		1		1
Stellaria pallida		2		2
Torilis arvensis		6		6
Torilis nodosa		2		2
Tragus racemosus		3		3
Verbascum blattaria			2	2
Vicia pannonica		1		1
Total	64	98	43	205

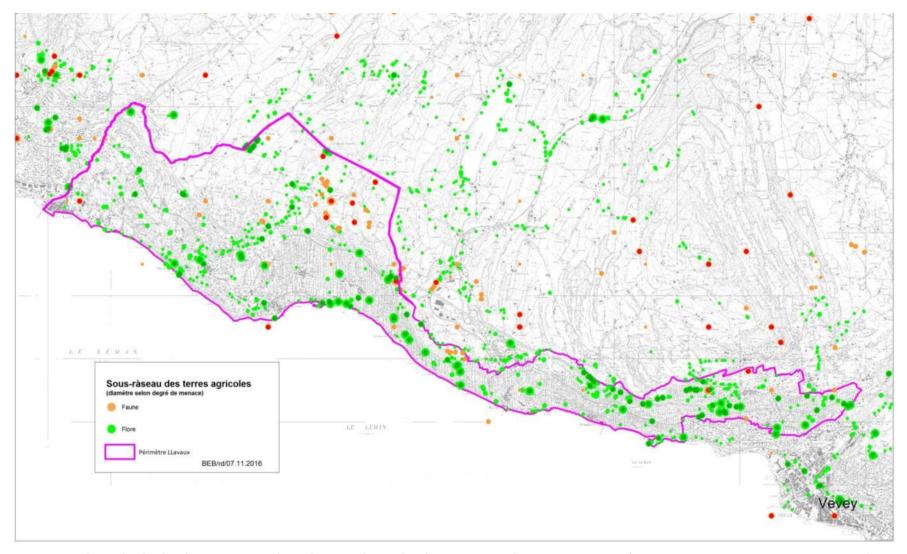
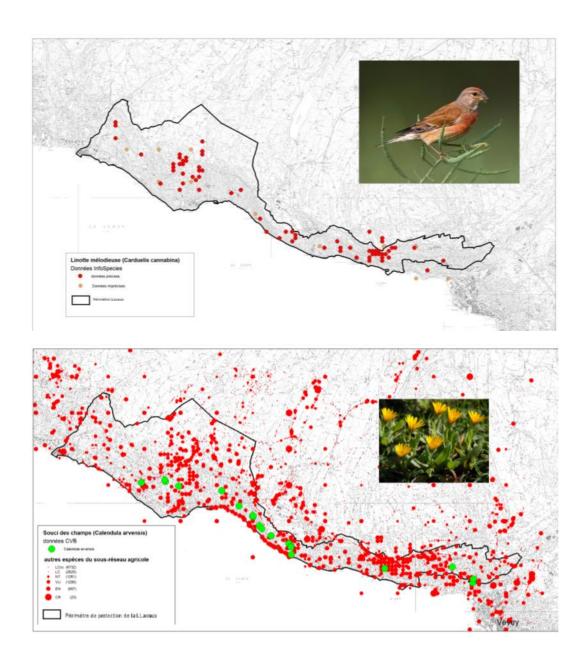


Figure 1. Distribution des observations d'espèces liées à l'agriculture. Les points de couleur plus foncées correspondent aux espèces menacées



### 2.3 Sous-réseau des forêts mésophiles

Seuls des lambeaux de forêt subsistent dans le périmètre du PAC, principalement sur les hauteurs. Ces fragments abritent cependant de petits peuplements forestiers comprenant des espèces peu communes, comme le cerf-volant (*Lucanus cervus*), le cyclostome élégant (*Pomatias elegans*) ou la couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*). Il s'agit d'espèces thermophiles favorisées par le microclimat local. Avec 35 espèces de mollusques recensées, la petite frênaie qui occupe le vallon du Forestay à l'aval de Chexbres possède un des peuplements malacologiques les plus riches de Suisse (Ruetschi 1998).

Tableau 3. Espèces « liste rouge » du sous-réseau des forêts (nombre d'occurrences dans la base de données InfoSpecies). NT=potentiellement menacé ; VU=vulnérable ; EN=en danger)

	NT	VU	EN	Total
Coleoptera	3	5		8
Anaglyptus mysticus	1			1
Cerambyx scopolii	2			2
Lamia textor		1		1
Lucanus cervus		4		4
Lepidoptera	5	4		9
Aporia crataegi	2			2
Boloria dia		3		3
Euplagia quadripunctaria	1			1
Gonepteryx rhamni	2			2
Mollusca		7		7
Arion rufus		1		1

	NT	VU	EN	Total
Pomatias elegans		6		6
Reptilia			10	10
Zamenis longissimus			10	10
Mammalia	1	19		20
Cervus elaphus	1			1
Pipistrellus kuhlii		19		19
plantes vasculaires	24	2	4	30
Anthriscus cerefolium		1		1
Carpesium cernuum			4	4
Cephalanthera damasonium	2			2
Cephalanthera longifolia	1			1
Digitalis lutea	3			3
Geranium lucidum		1		1
Lilium martagon	1			1
Parietaria officinalis	8			8
Pyrus pyraster	1			1
Quercus ilex	1			1
Sorbus torminalis	5			5
Stachys alpina	1			1
Verbascum thapsus	1			1
Total	33	37	14	84



Figure 2. Distribution des observations d'espèces liées aux forêts mésophiles.

# 2.4 Sous-réseau des eaux courantes et des lacs

Une quarantaine de cours d'eau, pour la plupart minuscules, sillonnent Lavaux entre la Lutrive et la Veveyse. Souvent temporaires, ils passent en général inaperçus. Seuls quelques-uns sont piscicoles. Ces cours d'eau permanents (la Salenche, la Bergère, le Forestay, dont les chutes scandent le paysage entre Chexbres et Rivaz), comportent de nombreux seuils infranchissables pour les poissons. On note çà et là quelques invertébrés aquatiques menacés (Plécoptères, Ephéméroptères, Trichoptères). Faute de milieux alluviaux en bordure des cours d'eau, la faune et la flore des milieux riverains sont inexistants. Globalement, ces cours d'eau sont pauvres.

Néanmoins, des populations étonnamment denses de salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), ont été relevées dans certains « rios » temporaires (Pellet et Pellet 2003). Il s'agit d'un batracien menacé lié aux sources et autres ruisselets à faible débit. Il est probable que la biodiversité de ces milieux assez insignifiants et très peu étudiés ait été sous-estimée jusqu'à présent.

La comparaison des photos aériennes (2005-2013) montre que les rigoles à ciel ouvert tendent à disparaître à un rythme élevé sur Lavaux.

Un autre point très important à relever est la présence d'une population de couleuvre vipérine (*Natrix maura*) sur la rive du Léman, principalement entre Villette et Rivaz (PDRL; étude du *REL réseau écologique lémanique* réalisée par la CIPEL). Il s'agit de la seule population viable de cette espèce au nord des Alpes. Cette espèce représente donc un enjeu considérable pour le PAC.

A noter que le REC indique une zone nodale de ce sousréseau à la hauteur de Lutry. Cette composante essentiellement lacustre du TIBP ne concerne pas le PAC.

Tableau 4. Espèces « liste rouge » du sous-réseau des eaux courantes (nombre d'occurrences dans la base de données InfoSpecies). NT=potentiellement menacé ; VU=vulnérable ; EN=en danger ; CR=proche de l'extinction)

	NT	VU	EN	CR	Total
Amphibia		170			170
Salamandra salamandra		170			170
AVES		2			2
Alcedo atthis		2			2
Coleoptera				1	1
Bembidion eques				1	1
Decapoda				1	1
Austropotamobius pallipes				1	1
Ephemeroptera		5	2		7
Ecdyonurus dispar		2			2
Electrogena lateralis		2			2
Habroleptoides auberti			1		1
Rhithrogena beskidensis		1	1		2
Mammalia			1		1
Castor fiber			1		1
Odonata		1			1
Calopteryx virgo		1			1
Orthoptera		2			2
Sphingonotus caerulans		2			2
Pisces	3				3
Salmo trutta ssp. fario	3				3
plantes vasculaires	4	1			5

page 9

	NT	VU	EN	CR	Total
Scrophularia canina	4				4
Zannichellia palustris		1			1
Reptilia			232		232
Natrix maura			232		232
Trichoptera		2			2
Allotrichia pallicornis		1			1
Limnephilus subcentralis		1			1
Total	7	183	235	2	427

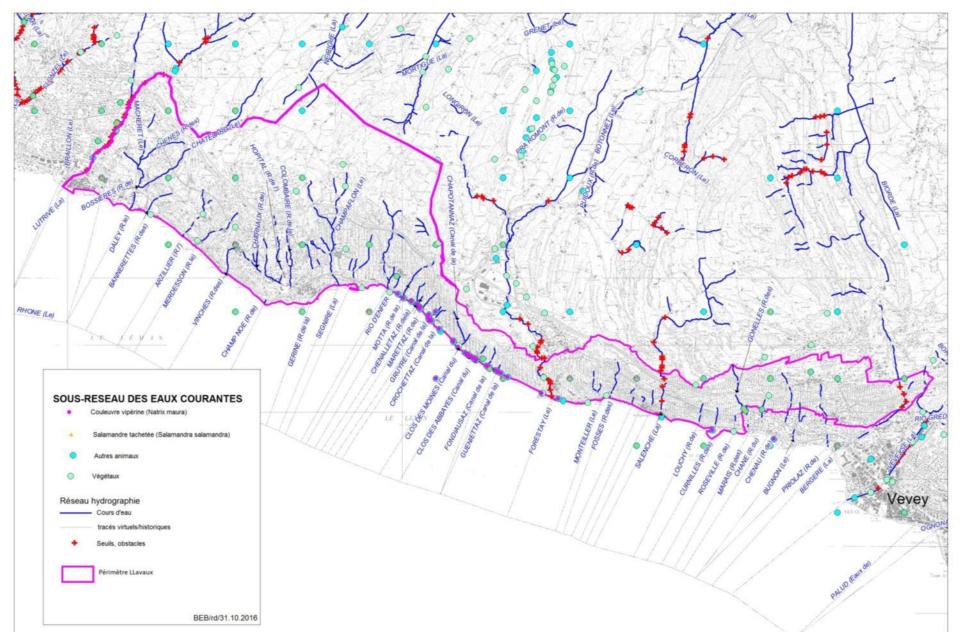
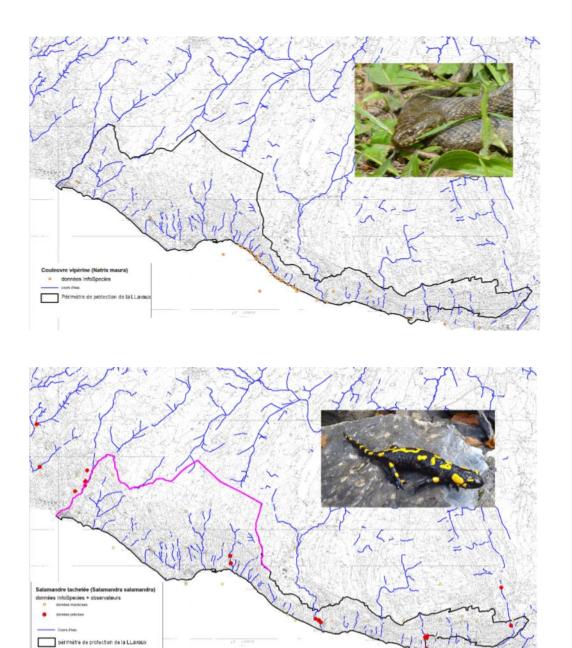


Figure 3. Distribution des observations d'espèces liées aux eaux courantes



# 2.5 Sous-réseau des lieux humides

Aucun marais n'est répertorié dans le périmètre et ceux qui ont été signalés sur les hauts de Lavaux ont plus ou moins tous disparu au 20<sup>e</sup> siècle. Les espèces des lieux humides qui subsistent tant bien que mal dans la région apparaissent comme individus isolés et sporadiques, presque toujours au bord des petits cours d'eau qui leur procurent de l'humidité. Deux amphibiens, le crapaud commun (*Bufo bufo*) et le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), sont un peu plus réguliers, tout en restant rares et dispersés.

Tableau 5. Espèces « liste rouge » du sous-réseau des lieux humides (nombre d'occurrences dans la base de données InfoSpecies). NT=potentiellement menacé ; VU=vulnérable ; EN=en danger ; CR=proche de l'extinction)

	NT	VU	EN	CR	Total
Coleoptera			3		3
Cylindera germanica			3		3
Ephemeroptera			2	1	3
Choroterpes picteti			2		2
Ephemera glaucops				1	1
Lepidoptera	1	1	2		4
Brenthis ino	1				1
Euphydryas aurinia			1		1
Lasiocampa trifolii		1			1
Maculinea nausithous			1		1
Odonata	2				2
Cordulegaster boltonii	2				2

	NT	VU	EN	CR	Total
Orthoptera	6	1			7
Conocephalus fuscus		1			1
Mecostethus parapleurus	6				6
Trichoptera		1	3		4
Hydroptila pulchricornis			1		1
Limnephilus bipunctatus			2		2
Orthotrichia costalis		1			1
Amphibia		50	24		74
Bombina variegata			24		24
Bufo bufo		36			36
Lissotriton helveticus		14			14
Reptilia			8		8
Natrix natrix			8		8
Mammalia		1			1
Mustela putorius		1			1
Plantes vasculaires	13	5	2		20
Apium nodiflorum			1		1
Blackstonia perfoliata		3			3
Carex lepidocarpa	1				1
Carex otrubae		1			1
Genista tinctoria	9				9
Mentha suaveolens	1				1
Polygonum mite	1				1
Potamogeton lucens	1				1
Rumex hydrolapathum			1		1
Trifolium fragiferum		1			1
Total	22	59	44	1	126

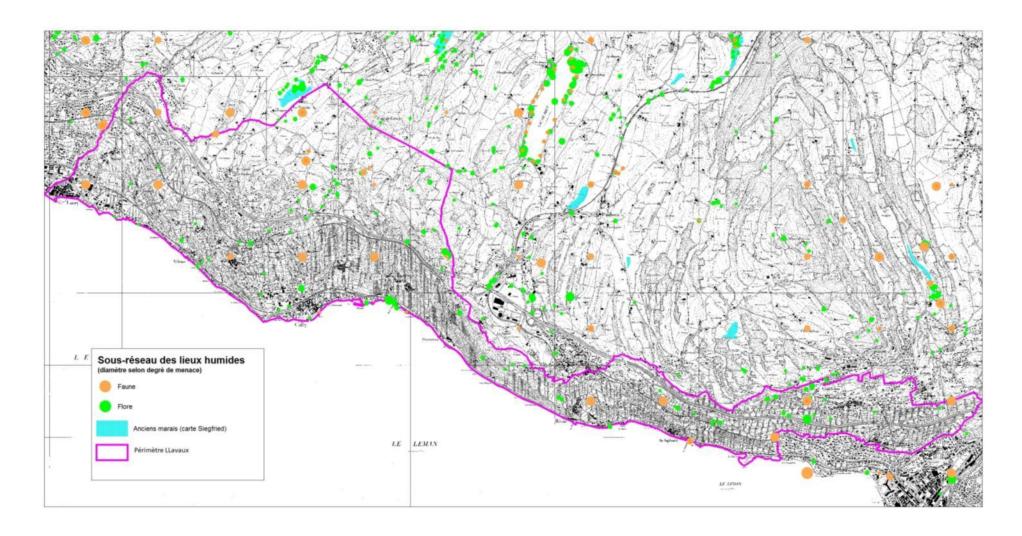


Figure 4. Distribution des observations d'espèces liées aux lieux humides. Le diamètre des cercles est proportionnel au degré de menace

# 2.6 Sous-réseau des lieux secs

C'est le sous-réseau le mieux représenté dans Lavaux, ce qui reflète les conditions mésoclimatiques régionales et la présence de nombreux habitats xériques, tels que barres rocheuses, murs de pierres, talus ensoleillés et forêts de pente. Au-dessus du vignoble, plusieurs surfaces sont inscrites à l'inventaire fédéral des prairies sèches d'importance nationale. On note aussi la présence de chênaie dans le massif des Cribloz (pic mar occasionnel), ainsi qu'une association rare de pinède (Molinio-Pinetum) dans le cirque marno-gréseux de la Cornalle.

Les prairies sèches de Lavaux abritent de belles colonies de silène (*Brintesia circe*; malgré son nom, ce papillon n'affectionne pas les vignes) et de mélitée des scabieuses (*Melitaea parthenoides*). On y trouve aussi des orchidées rares (orchis singe, divers ophrys, etc.).

Les petites surfaces incultes disséminées au sein du vignoble, en général liées aux bancs de poudingue, abritent une diversité biologique étonnante. Parmi les nombreuses espèces remarquables, on citera le lézard vert (*Lacerta bilineata*), la vipère aspic (*Vipera aspis*) et le bruant zizi (*Emberiza cirlus*). Avec l'enherbement des vignes, d'autres espèces pourraient faire une apparition plus marquée (alouette lulu, huppe fasciée, etc.).

Les effectifs étant très réduits, l'interconnexion des biotopes a une importance cruciale pour la survie des métapopulations. Pour une partie de la faune (reptiles, certains insectes), les murs de vigne jouent un rôle essentiel de lien et de refuge dans ces échanges. Néanmoins, seuls les murs offrant des anfractuosités permettent aux plantes de s'installer et à la petite faune de s'y abriter. Les murs en béton et les murs en pierres soigneusement jointoyées sont désertés.

Tableau 6. Espèces « liste rouge » du sous-réseau des lieux secs (nombre d'occurrences dans la base de données InfoSpecies). NT=potentiellement menacé ; VU=vulnérable ; EN=en danger ; CR=proche de l'extinction)

	NT	VU	EN	Total
Coleoptera	2		1	3
Amara convexior	1			1
Anthaxia morio	1			1
Lophyra flexuosa			1	1
Lepidoptera	66	43	86	195
Argynnis niobe	4			4
Aricia agestis		2		2
Bembecia albanensis			1	1
Boloria dia		33		33
Brintesia circe			31	31
Cupido alcetas			1	1
Cupido minimus	6			6
Cupido osiris			1	1
Glaucopsyche alexis			4	4
Iphiclides podalirius			1	1
Issoria lathonia	10			10
Lampides boeticus			2	2
Melitaea athalia	39			39
Melitaea cinxia			2	2
Melitaea didyma	4			4
Melitaea parthenoides			36	36
Parnassius apollo		1		1

	NT	VU	EN	Total
Pieris bryoniae	1			1
Pieris mannii			2	2
Polyommatus dorylas	2			2
Polyommatus thersites		5		5
Satyrium pruni			2	2
Zygaena ephialtes			5	5
Neuroptera		2		2
Libelloides coccajus		2		2
Orthoptera	4			4
Platycleis albopunctata	4			4
Mollusca		10	1	11
Candidula unifasciata		7		7
Chondrula tridens		2	1	3
Jaminia quadridens		1		1
Reptilia		59	4	63
Coronella austriaca		40		40
Hierophis viridiflavus			2	2
Lacerta bilineata		19		19
Vipera aspis			2	2
Aves		21		21
Asio otus		1		1
Emberiza cirlus		19		19
Lullula arborea		1		1
Plantes vasculaires	76	25	1	102
Aceras anthropophorum		13		13
Ajuga genevensis	2			2
Allium carinatum	3			3
Alyssum alyssoides	1			1
Amelanchier ovalis	3			3

	NT	VU	EN	Total
Arabis turrita	7			7
Asphodelus albus		1		1
Asplenium adiantum-nigrum	6			6
Bupleurum falcatum	7			7
Campanula persicifolia	4			4
Carex halleriana	3			3
Cerastium brachypetalum		2		2
Cyclamen hederifolium		1		1
Epipactis atrorubens	1			1
Fragaria viridis	1			1
Geranium sanguineum	11			11
Gymnocarpium robertianum	1			1
Helianthemum obscurum	2			2
Herniaria glabra	1			1
Hieracium lactucella	1			1
Linum austriacum			1	1
Linum tenuifolium	2			2
Ophrys apifera		4		4
Ophrys holosericea		2		2
Orobanche gracilis		2		2
Orobanche teucrii	1			1
Petrorhagia prolifera	4			4
Petrorhagia saxifraga	3			3
Peucedanum cervaria	8			8
Ruta graveolens	2			2
Spartium junceum	1			1
Vinca major	1			1
Total	148	160	93	401

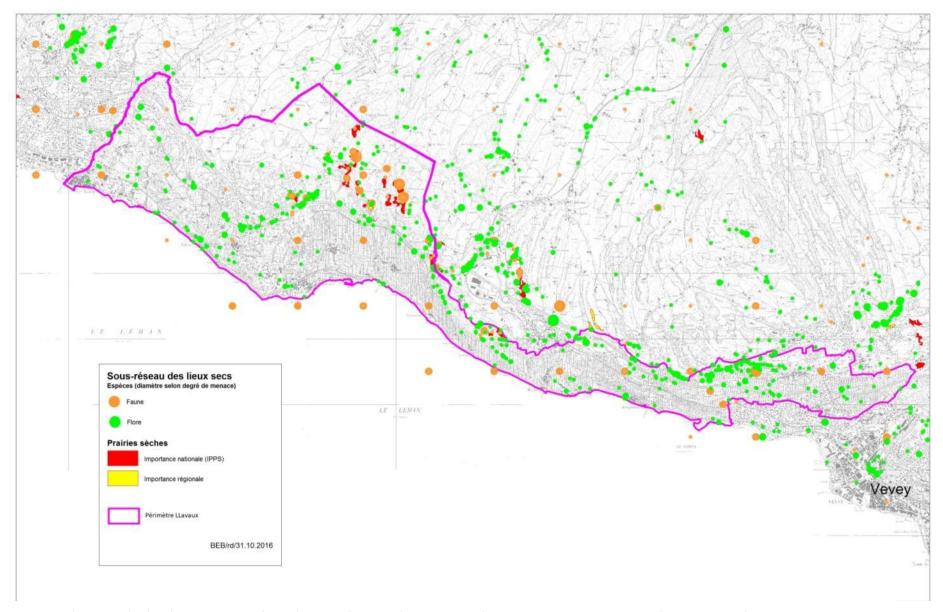
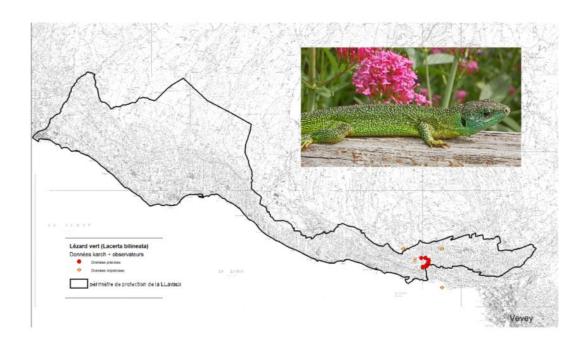


Figure 5. Distribution des observations d'espèces liées aux lieux secs. Le diamètre des cercles est proportionnel au degré de menace



# 2.7 Sous-réseau des sites bâtis

La plupart des espèces de ce sous-réseau se concentrent dans les agglomérations, en particulier à Lutry, Villette et Cully. A Lutry, elles participent à la définition d'un TIBP « hybride » avec des espèces lacustres. Il s'agit d'un élément marginal pour le PAC.

Parmi les espèces menacées, on note quelques chauves-souris (*Myotis myotis* à Corseaux et Lutry; *Pipistrellus pygmaeus* à Cully, *Nyctalus noctula* à Corseaux), présentes sous forme d'observations isolées. Aucune colonie importante n'est connue dans le périmètre du PAC.

Le choucas des tours est également présent, avec le martinet noir (Lutry).

Parmi les raretés, les murs de Lavaux abritent *Granaria variabilis* (espèce d'escargot en danger) et *Asplenium ceterach* (fougère menacée). S'y ajoutent nombre d'espèces issues du sous-réseau des lieux secs (voir ce sous-réseau).

Les bords de chemins proches du lac abritent aussi une flore menacée (*Minuartia hybrida*, *Sagina apetala*, *Crepis foetida*, etc.).

Tableau 7. Espèces « liste rouge » du sous-réseau des sites bâtis (nombre d'occurrences dans la base de données InfoSpecies). NT=potentiellement menacé ; VU=vulnérable ; EN=en danger ; CR=proche de l'extinction)

Étiquettes de lignes	NT	VU	EN	CR	Total
Mammalia	432	2	4	2	440
Myotis myotis			3	2	5
Nyctalus noctula		1			1
Pipistrellus nathusii	16				16
Pipistrellus pipistrellus	416				416
Pipistrellus pygmaeus		1			1
Plecotus auritus			1		1
Orthoptera		3			3
Acheta domesticus		3			3
Mollusca			5		5
Granaria variabilis			5		5
Aves		4			4
Corvus monedula		4			4
plantes vasculaires	29	5	4		38
Asplenium ceterach	24				24
Crepis foetida		2			2
Crepis setosa	1				1
Euphorbia prostrata	2				2
Minuartia hybrida			4		4
Sagina apetala		3			3
Sempervivum tectorum	2				2
Total général	461	14	13	2	490

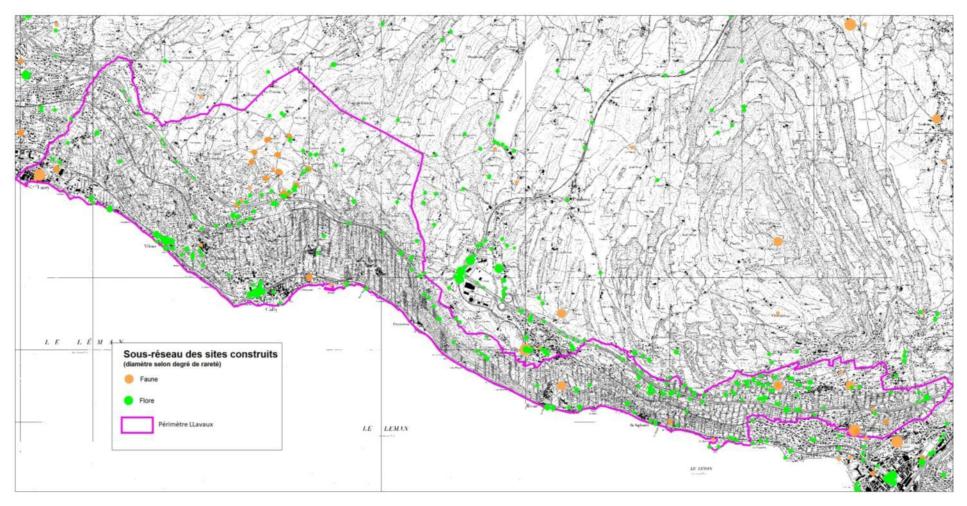


Figure 6. Distribution des observations d'espèces liées aux constructions. Le diamètre des cercles est proportionnel au degré de menace

# 2.8 Eléments-clés du réseau écologique

Grâce aux données géoréférencées disponibles (cartes anciennes et récentes, cadastre des affleurements rocheux, couche GESREAU du réseau hydrographique, observations ponctuelles des espèces), et par recoupement avec les orthophotos, il est possible d'affiner la carte du réseau écologique au niveau régional en précisant la répartition des secteurs possédant une concentration particulière de valeurs biologiques (hotspots du réseau) et en examinant de quelle manière ces nœuds sont (ou devraient être) reliés les uns aux autres par des corridors d'échanges biologiques.

La carte de synthèse du réseau (Figure 7 et 8) montre la distribution spatiale de ces éléments et met en évidence les points suivants :

# 1) Liaisons biologiques

- Les liaisons biologiques principales concernant principalement la partie supérieure du PAC. Elles suivent les massifs boisés et les cours d'eau. La rive du Léman constitue aussi un corridor d'échange important pour la faune aquatique et amphibie. Ces deux ensembles sont faiblement connectés par les principaux cours d'eau du périmètre (Rio d'Enfer, Forestay, ...)
- Dans le vignoble, l'armature du réseau écologique local est dessinée par le maillage des cours d'eau et des bancs de poudingue. Les premiers, orientés parallèlement à la pente, croisent les seconds, souvent alignés sur des courbes de niveau.

#### 2) Zones nodales.

- De véritables zones nodales ne se rencontrent qu'en périphérie du vignoble
- La zone nodale lacustre est à vrai dire définie par une seule espèce, la couleuvre vipérine
- Sur les hauts du périmètre, il s'agit de milieux secs (secteur des PPS et massifs forestiers des Cribloz et de la Cornalle).
- Le site des Gonelles comprend une mosaïque de milieux secs et humides bien conservés, avec présence de lézards verts (seule colonie de Lavaux) et d'autres reptiles et amphibiens.

# 3) Composantes du vignoble

#### Relais rocheux

- Les bancs de poudingue apparaissent comme de petits ilots disséminés dans le vignoble. Ils sont en général bien délimités par rapport au milieu environnant. Ces éléments abritent l'essentiel de la biodiversité, dominée par des composantes xérophiles (reptiles, plantes des rochers). Ils sont souvent dégradés par les travaux de consolidation réalisés il y a quelques années. Ils sont également exposés à la dérive des traitements phytosanitaires.
- Les plus grands bancs rocheux comportent souvent des lambeaux de pelouse rocheuse, des massifs de buissons, voire des bosquets arborés. Ils permettent l'installation de communautés d'organismes relativement variées, avec des espèces rares.

• Les petits affleurements ont plutôt un rôle de relais facilitant les déplacements de la faune, surtout s'ils font partie d'un alignement, ce qui est souvent le cas.

#### Autres structures.

- Murs. Seule une partie des murs joue un rôle biologique significatif (voir paragraphe 2.6). Ceux-ci, intéressent surtout les reptiles et la flore. Ils participent aux liaisons biologiques à travers les vignes.
- Talus herbeux. Ceux qui bordent l'autoroute fonctionnent comme corridors biologiques.
- Friches embuissonnées. Présentes çà et là, souvent associées à d'autres types d'habitats. Fonction de refuge pour les reptiles. Nidification de certains oiseaux.
- Vergers : rares et souvent petits. Potentiel restreint pour le torcol ou la huppe.
- Arbres isolés : rares et sans fonction biologique particulière.
- Jardins : généralement adossés à des habitations (franges de la zone bâtie). Qualité biologique très variable (même pour les jardins ICOMOS, qui n'ont pas tous été retenus).

# <u>Vigne</u>

- La richesse biologique des parchets de vigne proprement dits est relativement faible
- Certains secteurs ont une flore adventice plus diversifiée. Leurs limites sont floues et fluctuent

probablement en fonction des pratiques culturales (usage d'herbicides, enherbement).

#### Cours d'eau

- Beaucoup de cours d'eau qui dévalent Lavaux n'ont pas un débit permanent. Les observations récentes montrent qu'on a sous-estimé la valeur biologique de ces éléments: par exemple, présence de la salamandre tachetée même dans de petits ruz à débit intermittent. Ils ont aussi une fonction de liaison biologique à l'échelle locale.
- Les cours d'eau permanents sont probablement moins nombreux. Parmi eux figurent les principaux éléments de liaison entre le Léman et la zone supérieure (Lutrive, Châtelard, Segnire, Rio d'Enfer, Forestay). Leurs rives sont plus diversifiées, avec des parois rocheuses, des talus herbeux, des taches buissonnantes et des cordons boisés qui possèdent une faune invertébrée remarquable (quoique peu connue à ce jour).

# 4) autres éléments dans les secteurs périphériques

# Massifs et cordons boisés

- A part les forêts particulières de la Cornalle et des Cribloz, les massifs présents dans la partie supérieure du périmètre n'ont rien de particulier.
- A noter quelques cordons boisés associés à de petits ruisseaux dans le territoire agricole au nord de l'autoroute.

# Terres agricoles

- Bien que les terres assolées du territoire agricole abritent des adventices rares, aucune surface ne présente une richesse particulière.
- Une richesse biologique s'observe en revanche dans la mosaïque de prairies et de haies arborées à l'ouest de Chardonne (sous Popraz)

# Rives du lac

• Hors du secteur à couleuvre vipérine, les petites plages, les talus herbeux et les enrochements lacustres ne sont pas à négliger.



Figure 7. Carte de synthèse du réseau écologique régional (partie ouest)

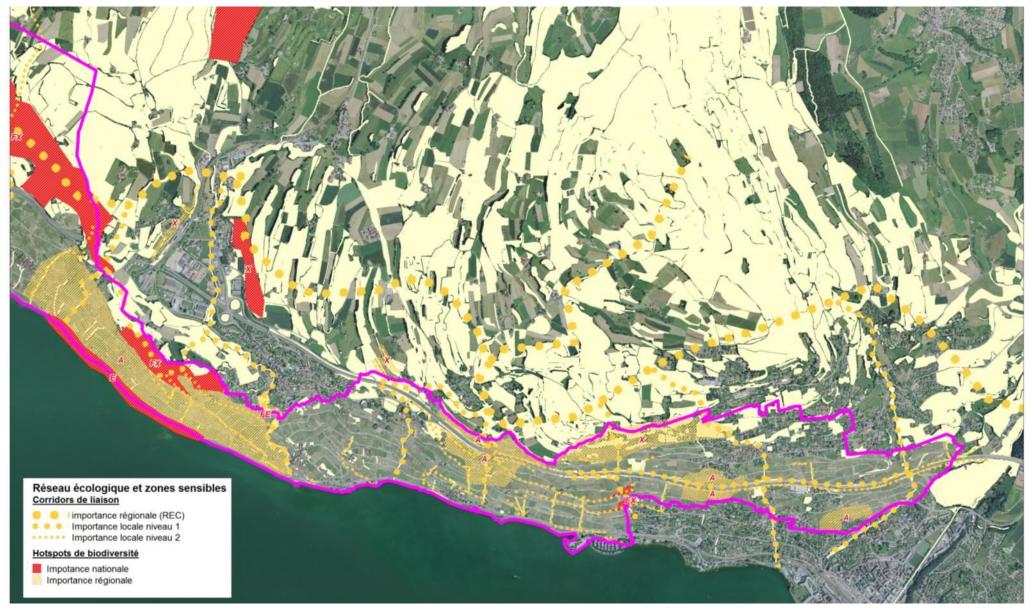


Figure 8. Carte de synthèse du réseau écologique régional (partie ouest)

# **3 OBJECTIFS BIOLOGIQUES**

# 3.1 Contexte

Comme indiqué en introduction, l'enjeu principal de Lavaux est incontestablement culturel et paysager. Il ne faut toutefois pas en négliger les aspects biologiques, qui participent substantiellement à sa valeur patrimoniale.

Réciproquement, les enjeux biologiques pertinents à l'échelle de Lavaux s'inscrivent forcément dans un cadre dicté par les activités humaines. Il serait absurde de fixer pour ce site des objectifs de restauration de la végétation originelle, sans tenir compte de la culture de la vigne pratiquée depuis de nombreux siècles.

Sans remettre en question cet héritage, on se concentrera sur la mise en valeur des composantes naturelles qui lui sont associées. Pour cela, il faudra assurer la conservation des espèces et des biotopes de valeur, en anticipant et si possible en orientant l'évolution du site.

Evidemment, cet objectif ne peut être atteint en figeant la situation existante: ce territoire continuera à subir des transformations dans le futur, qu'on le veuille ou non. D'ailleurs, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le diagnostic présenté plus haut indique en effet que la fragmentation des habitats de la faune et de la flore est critique pour de nombreuses espèces, qui tendent à disparaître, faute de pouvoir recoloniser les biotopes isolés après extinction locale.

Il s'agit donc de sauvegarder les refuges existants, mais aussi d'améliorer la connectivité entre ces biotopes résiduels.

# 3.2 Bases légales

Les objectifs énoncés en détail ci-après traduisent les composantes biologiques des objectifs formulés à un niveau plus général dans les documents émanant notamment de l'IFP et de l'UNESCO.

Les principales bases réglementaires auxquelles on peut se référer concernent les objectifs nature sont les suivantes :

La loi cantonale **LLavaux** est clairement axée sur le paysage; elle ne fait que quelques allusions à la nature (art. 27: les cours d'eau doivent rester à ciel ouvert).

L'inventaire fédéral des paysages IFP (objet no 1202 Lavaux) souligne 2 enjeux nature justifiant l'importance nationale : refuge pour la flore et la faune thermophile (1.6); couleuvre vipérine (1.7) et définit des objectifs de protection ciblés: bancs rocheux (3.4); murs en pierres (3.5), milieux naturels secs (3.6), cours d'eau (3.7), rives lacustres (3.9)

Diverses autres bases légales précisent la typologie des éléments à prendre en compte et désignent des objets d'importance particulière (inventaires). Ce sont notamment la loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) et son ordonnance d'application (OPN), la loi cantonale sur le protection de la nature et des sites (LPNMS), l'ordonnance fédérale sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPS), le plan directeur cantonal (PDc, fiche REC) et la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux : espace réservé aux eaux).

# 3.3 Définition des objectifs pour Lavaux

La Figure 7 donne une vue d'ensemble de l'armature du réseau écologique local. Elle met en évidence les éléments qui ont une importance cruciale et qui doivent prioritairement être conservés dans leurs limites existantes :

- 1) Zones nodales (importance nationale)
  - Massif de la Cornalle et PPS associées
  - Massif des Cribloz (chênaie du Signal de Chexbres)
  - Secteur à couleuvre vipérine
  - Biotope des Gonelles
  - La Bahise
- 2) Eléments de liaison d'importance régionale
  - Cours d'eau permanents avec leurs milieux naturels attenants (Lutrive, Châtelard, Rio d'Enfer, Segnire, Forestay), en particulier tronçons prioritaires dans la planification cantonale de revitalisation (le Châtelard et embouchure de la Segnire)

D'autres éléments jouent aussi un rôle essentiel. Leurs fonctions biologiques doivent être préservées et dans la mesure du possible consolidées :

- Bancs rocheux dans le vignoble, notamment les alignements de bancs participant à des axes de liaison biologique (protection des bancs avec bande-tampon si possible).
- Murs de vigne, en particulier ceux situés dans les corridors de liaisons (favoriser le maintien ou la restauration de murs favorables à la flore et au transit de la faune : maintien d'anfractuosités et d'ouvertures non jointoyées communiquant avec l'arrière du mur).

- Secteurs viticoles à potentiel floristique élevé (encourager l'obtention du niveau QII selon OPD)
- Cours d'eau secondaires (mise en œuvre de l'espace réservé aux eaux ; revitalisations aux endroits qui s'y prêtent et selon planification cantonale 2014).
- Rivage lacustre (continuité minimale sur la bande littorale avec des relais ; mise en œuvre de l'EREE, Espace réservé aux étendues d'eau selon LEaux).
- Talus de l'autoroute (promouvoir par un entretien approprié la fonction de refuge et de corridor pour les espèces thermophiles).
- Secteurs agricole bocagers (encourager la conservation d'un milieu richement structuré)
- Jardins privés et espaces verts (choix des essences, etc.).

A ces objectifs portant sur des éléments localisés plus ou moins précisément, on peut ajouter des principes applicables de manière plus globale.

- Promouvoir des modes de culture propices au maintien et à l'essor des espèces caractéristiques du vignoble (souci sauvage, lézard vert, linotte mélodieuse, etc.).
- Réduire les effets négatifs collatéraux des traitements sur les milieux naturels (dispositifs antidérive, choix des produits) en particulier aux abords des biotopes sensibles (bandes tampon).
- Promouvoir les pratiques « neutres » qui favorisent le maintien de la richesse biologique des bords de vigne sans affecter l'exploitation (gestion des incultes, places à tourner, talus, etc.).

- Encourager les initiatives favorisant le développement d'espèces emblématiques (création de cavités de nidification lors de la réfection de murs, plantation d'essences indigènes, etc.).
- Limiter les facteurs de pollution lumineuse nocturne.
- Définir des indicateurs de la qualité biologique et des seuils critiques correspondants pour la gestion « homéostatique » du site.

# 4 PROPOSITIONS DE MESURES

# 4.1 Généralités

Les mesures se répartissent en deux grandes catégories :

- « Mesures PAC » : mesures à intégrer dans le PAC (impliquant la définition d'un cadre réglementaire et dans certains cas un découpage territorial)
- « Mesures Hors PAC »: mesures non réglementaires, éventuellement à intégrer dans le plan de gestion du site UNESCO (aménagements, bonnes pratiques, monitoring des indicateurs, etc.)

Comme les objectifs, une partie des mesures se rapportent à des objets spatialement définis, d'autres s'appliqueront de manière plus générale à tout le territoire du PAC.

Les propositions présentées ci-après intègrent diverses remarques et réactions reçues lors des ateliers participatifs et séances entre mandataires et groupe technique de suivi.

Ces mesures s'inscrivent dans un catalogue de « *PRINCIPES TERRITORIAUX* » touchant aux différents domaines traités dans le cadre des études de base. Ceux qui concernent particulièrement le thème de la nature sont développés dans ce chapitre :

- 3.1) Protection et gestion des valeurs naturelles dans le vignoble
- 3.2) Protection des valeurs naturelles et paysagères des rives lacustres
- 3.3) Définition et gestion des zones nodales
- 3.4) Connexions du réseau écologique en milieu agricole
- 3.5) Monitoring à l'aide d'indicateurs biologiques

# 4.2 Principe territorial 3.1: protection et gestion des valeurs naturelles dans le vignoble

# 4.2.1 Objectifs spécifiques

- protection des milieux visés par l'IFP (bosquets thermophiles, cours d'eau, affleurements rocheux)
- sauvegarde des espèces-cibles liées à ces milieux (bruant zizi, salamandre tachetée, vipère, etc.)
- maintien de la connectivité indispensable à cette survie

L'analyse du réseau écologique au sein du vignoble permet ainsi de reconnaître deux situations méritant un traitement particulier: les milieux visés par l'IFP et leurs abords immédiats d'une part, et les couloirs d'échanges entre ces biotopes d'autre part.

# 4.2.2 Principes d'affectation

# Aire des biotopes protégés

Cette aire comprend les milieux visés par l'IFP et leurs abords (tampon de 6 m de large). Ces éléments ont un rôle essentiel comme biotopes-relais et refuges pour la faune et la flore. Chaque biotope ne pouvant être délimité individuellement dans le cadre de ce mandat, le périmètre de l'aire des biotopes protégés figure à titre indicatif sur la carte du PAC C'est la nature du milieu qui fixe la limite des

biotopes sur le terrain: accidents de terrain incultes (affleurements rocheux, talus embuissonnés) et cours d'eau (pour ces derniers, en cas de contestation, les règles de décision définies dans le mandat en cours sur l'espace réservé aux eaux dans Lavaux seront applicables).

L'aire des biotopes protégés comprend les secteurs suivants :

- lit des cours d'eau et incultes attenants (ce secteur soumis à la LEaux et à l'ORRChim correspond a en principe au DP mais peut éventuellement inclure aussi des surfaces incultes comprises dans des parcelles privées cadastrées en vigne)
- habitats-refuges: affleurements rocheux, talus incultes et massifs buissonnants

 une bande-tampon de 6 m de largeur autour de ces éléments

Chaque secteur est soumis à des dispositions réglementaires spécifiques (voir Tableau 8).

# Aire des corridors biologiques

Cette aire comprend les corridors biologiques reliant les objets affectés à l'aire des biotopes protégés. Le création de niches offrant des refuges pour la petite faune est préconisée lors de la réfection des murs se trouvant dans ces corridors.

Les mesures PAC et hors PAC applicables aux deux aires sont résumées dans le Tableau 8

Désignation	Subdivision	Surfaces concernées	MESURES PAC	HORS PAC
			Règles contraignantes	Mesures incitatives
	Secteur A	<ul><li>Cours d'eau</li><li>Incultes (bancs de rochers, etc.)</li></ul>	<ul><li> Pas d'exploitation</li><li> Aucune utilisation de produits chimiques</li></ul>	
Aire des biotopes protégés	Secteur B1	Bande-tampon de 3 m le long des cours d'eau	Aucune (Interdiction des produits phytosanitaires en application de la législation existante – ORRChim annexe 2.5)	Plantation de cépages
r. oogu	Secteur B2	<ul> <li>Bande-tampon supplémentaire de 3 m le long des cours d'eau</li> <li>Bande-tampon de 6 m autour des incultes (bancs de rochers, etc.)</li> </ul>	<ul> <li>Aucun traitement insecticide (seulement confusion)</li> <li>Aucun traitement herbicide, sauf au pied des ceps</li> <li>Création de niches lors de la réfection des murs</li> </ul>	<ul> <li>Frantation de cepages résistants (divico, etc.)</li> <li>Renoncement complet aux herbicides</li> <li>Plantation et entretien de buissons épineux indigènes</li> </ul>
Aire des corridors biologiques		Corridors de liaison biologiques	Création de niches lors de la réfection des murs	Ç

Tableau 8 : mesures préconisées pour l'aire des biotopes protégés et dans l'aire des corridors biologiques

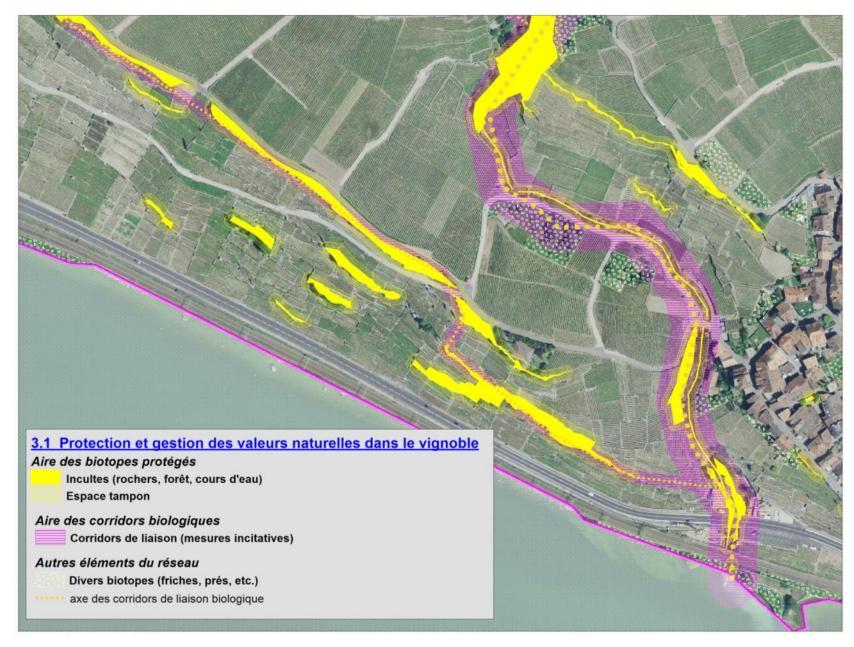


Figure 9. Illustration indicative de l'aire des biotopes protégés et de l'aire des corridors biologiques au sein de la zone viticole protégée

# 4.3 Principe territorial 3.2 : protection des valeurs naturelles et paysagères des rives lacustres

# **Objectif**

Le rivage lacustre au pied du Dézaley, tel qu'indiqué sur la Figure 10 (zone nodale Treytorrents-Rivaz), abrite la principale population de couleuvres vipérines (*Natrix maura*) au nord des Alpes. La conservation de cette espèce est prioritaire et dicte les mesures préconisées dans ce secteur.

Les mesures à prendre sont décrites dans diverses études spécifiques (Delarze et Fivat 2004, Ursenbacher et Monney 2012). Il s'agit de mesures de gestion (création et entretien de niches, contrôle de la couleuvre tesselée, etc.). Le périmètre indiqué doit jouir d'un statut assurant sa non-constructibilité ou du moins la priorité accordée à la protection de l'espèce dans ce secteur.

Sur les autres tronçons de rives présentant un fort potentiel biologique (embouchures et aires de développement du réseau écologique lémanique REL), il convient de prendre des mesures incitatives favorisant l'expression de ce potentiel.

Sur le reste de la rive, des mesures principalement paysagères sont préconisées (voir volet Paysage).

# **Principes d'affectation (Mesures PAC)**

 Aucune construction ou ouvrage entraînant une péjoration de la situation existante pour la faune et la flore n'est autorisée en contrebas de la route cantonale.

- Aucun développement favorisant l'accès du public au rivage n'est admis dans le secteur prioritaire Treytorrents-Rivaz
- Les vignes situées entre la route cantonale et le lac sont affectées en aire naturelle protégée, secteur B2 (voir 4.2.2)

#### Mesures hors PAC

Secteur lacustre prioritaire (Treytorrents-Rivaz)

- Maintien des cavités existantes dans les ouvrages maçonnés (pas de jointoyage des perrés et murs de soutènement) en contrebas de la RC et le long des cours d'eau à l'amont.
- Conservation des surfaces herbeuses et de buissons bas en bordure des voies et au-dessus des enrochements lacustres.
- Aménagement des passages sous la RC (cours d'eau en particulier) facilitant le transit des couleuvres vers leurs niches d'hivernage.
- Maintien d'une surveillance générale et d'une information périodique des acteurs locaux (CFF, chef de secteur eaux, voirie RC, vignerons).
- Poursuite des mesures de régulation de la couleuvre tesselée (*Natrix tesselata*; espèce introduite).
- Les mesures préconisées dans la zone naturelle protégée, secteur B2 (voir 4.2.2) sont applicables dans les parcelles viticoles.

# Autres rives lacustres

Les mesures définies pour le secteur prioritaire sont également recommandées pour les autres rives lacustres de Lavaux. Elles seront mises en œuvre en fonction des opportunités. Les secteurs à privilégier sont les aires de développement du REL et les embouchures de la Segnire et du Châtelard (Figure 10).



Figure 10. Carte des secteurs prioritaires de la rive lacustre

# 4.4 Principe territorial 3.3 : définition et gestion des zones nodales

## 4.4.1 Zones nodales avec PPS

# **Objectifs**

Trois zones nodales comportant des objets PPS sont identifiées :

- La Cornalle, englobant le Bois de la Cornalle et les objets PPS no 6262 Le Flonzaley, 6374 Le Crotet, 6425 Les Auges, 6509 Le Lanciau et 6722 Tour de Gourze (Figure 11).
- La Bahise englobant l'objet PPS no 6532 La Bahise (Figure 11)
- Les Cribloz englobant le Bois du Signal de Chexbres (Bois des Cribloz) et l'objet PPS no 6562 *Le Signal* (Figure 12).

Ces zones nodales englobent les principaux réservoirs de biodiversité du PAC. Elles doivent être protégées et entretenues de manière à en conserver les valeurs naturelles liées aux milieux secs.

- protection des milieux visés par l'IFP (biotopes thermophiles, en particulier PPS et types de forêts rares comme les chênaies et les pinèdes)
- sauvegarde des espèces-cibles liées à ces milieux (silène, mélitées, lucane cerf-volant, lézard agile, etc.)

On soulignera aussi l'importance de maintenir une bonne liaison biologique de Lavaux avec l'arrière-pays par-dessus le tunnel du Flonzaley.

#### **Principes d'affectation (mesures PAC)**

- Les constructions et modifications du sol sont interdites
- Seules sont autorisées les activités liées à la gestion et à l'entretien des installations existantes, de même que les travaux agricoles et sylvicoles compatibles avec le but de protection.
- La gestion des objets PPS est régie par les conventions d'exploitation établies avec les exploitants en conformité avec l'OPPS.
- Les autres surfaces agricoles sont exploitées sous forme de prairies extensives ou peu intensives au sens de l'OPD. Traitements herbicides interdits, sauf plant par plant (lampés etc.)

#### **Mesures hors PAC**

Volet Nature

• Les forêts sont entretenues avec pour objectif prioritaire la mise en valeur du potentiel biologique. Les mesures de protection dictées par des impératifs de sécurité restent réservées.

Les modalités de protection et de gestion concernant l'aire forestière seront transposées dans le plan directeur forestier en cours d'élaboration.

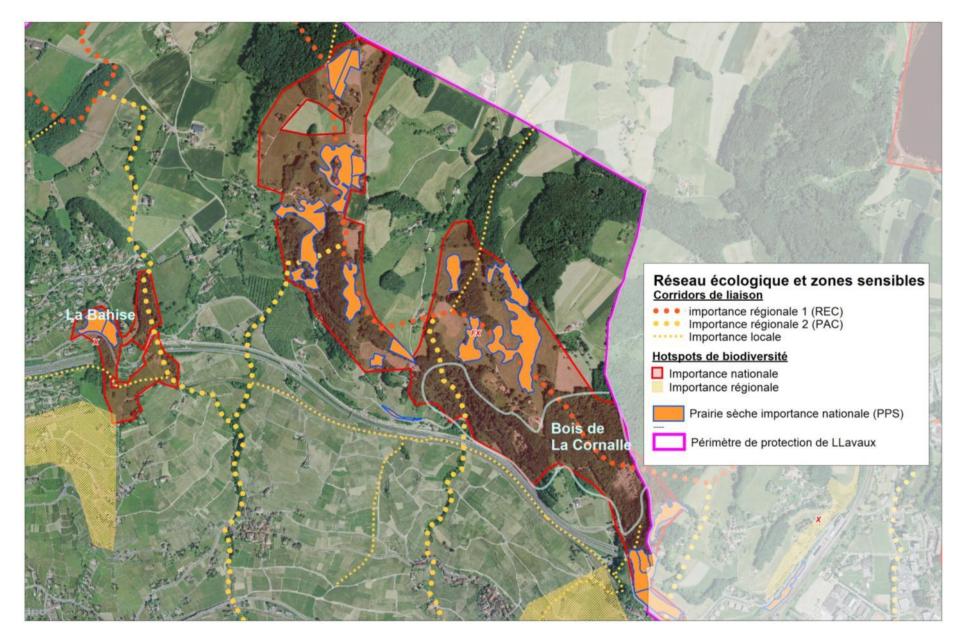


Figure 11. Périmètres des zones nodales de La Bahise et de La Cornalle

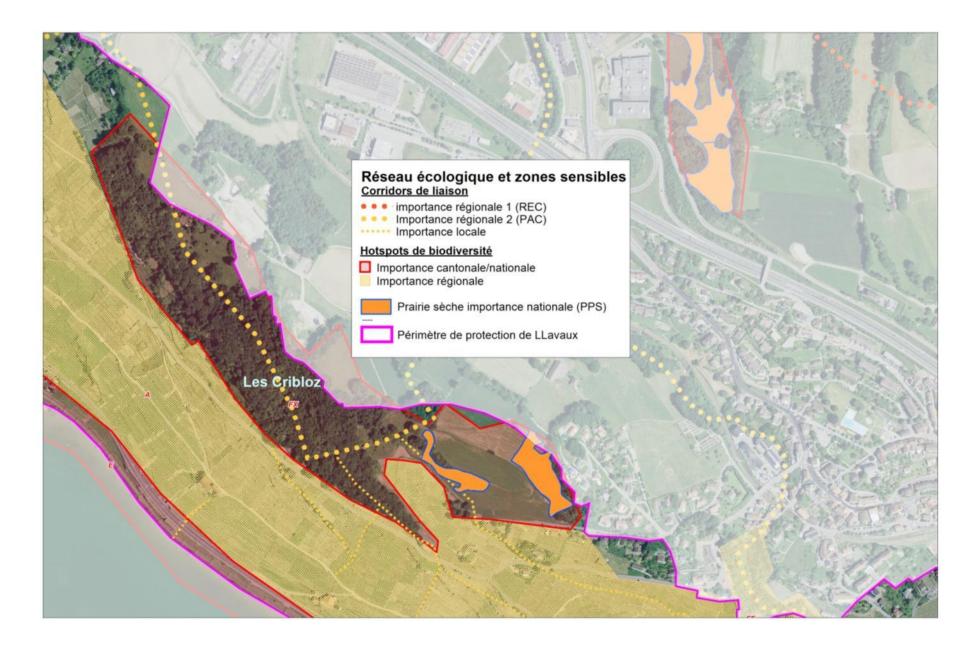


Figure 12. Périmètres de la zone nodale des Cribloz

#### **4.4.2** Zone nodale des Gonelles

# **Objectifs**

Ce site comprend des biotopes de types différents qui interagissent en synergie et favorisent l'augmentation locale de la biodiversité. Le noyau de cet objet est formé par une petite réserve naturelle privée sise sur la parcelle no 1250 de Corseaux (hors périmètre du PAC). Celle-ci abrite une colonie de lézards verts et un site de reproduction de la salamandre tachetée. La vipère aspic est également présente. Il s'agit toutefois d'une surface très réduite (environ 3'000 m2), qui doit être étendue au ruisseau des Gonelles, aux talus enherbés de la voie ferrée et à quelques surfaces environnantes entretenues de manière extensive.

# **Principes d'affectation (mesures PAC)**

Les biotopes incultes et l'espace réservé aux eaux du ruisseau des Gonelles ainsi qu'une zone-tampon élargie (cf. Figure 13) sont affectés à l'aire des biotopes protégés de la zone viticole (voir 4.2.2).

## **Mesures hors PAC**

Cet objet particulier nécessite un plan de gestion spécifique axé sur l'espèce la plus importante du site, le lézard vert.

Une mesure préliminaire est d'encourager l'enherbement des vignes, et si possible l'abandon des herbicides, par un appui financier ciblé. Cette mesure pourrait être étendue sur un rayon de 500 m autour du site.

Les mesures à prendre viseront à favoriser de manière ciblée les 3 espèces précitées (plan d'action). Un classement des surfaces incultes serait utile pour consolider le noyau.

Il y aurait également lieu d'encourager spécialement dans ce secteur l'enherbement des vignes. Ceci permettrait d'étendre l'habitat favorable au lézard vert et d'amorcer le rétablissement des populations en direction de l'ouest.

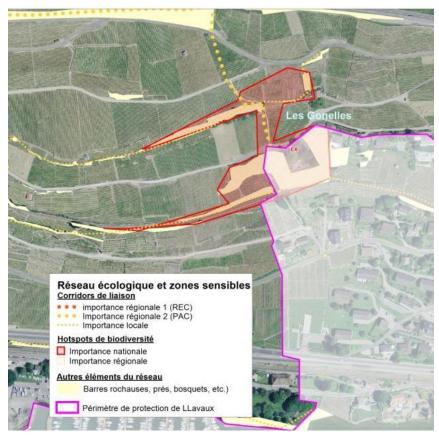


Figure 13. Périmètre de la zone nodale des Gonelles.

# 4.4.3 Secteur bocager Bedaules – Popraz

# **Objectifs**

Ce hotspot d'importance régionale occupe la frange supérieure du vignoble dans le secteur de Chardonne. Il comprend une mosaïque de prairies, de vergers et de bosquets forestiers. Il inclut plusieurs prairies sèches d'importance locale et quelques taches humides. Il abrite diverses espèces menacées, dont le lézard agile et le torcol fourmilier.

# **Principes d'affectation (mesures PAC)**

Zone agricole protégée et/ou zone de verdure (périmètre à affiner, en grande partie existant). On veillera en particulier à préserver et à remplacer au besoin les éléments suivants :

- tas d'épierrage et murets de pierres sèches
- arbres fruitiers haute-tige
- haies et massifs buissonnants
- bosquets et cordons arborés
- résurgences, ruisselets et zones humides associées

# **Mesures hors PAC**

Le maintien d'une exploitation agricole extensive et la conservation des éléments structurants favorisant la biodiversité sont encouragés dans ce secteur.

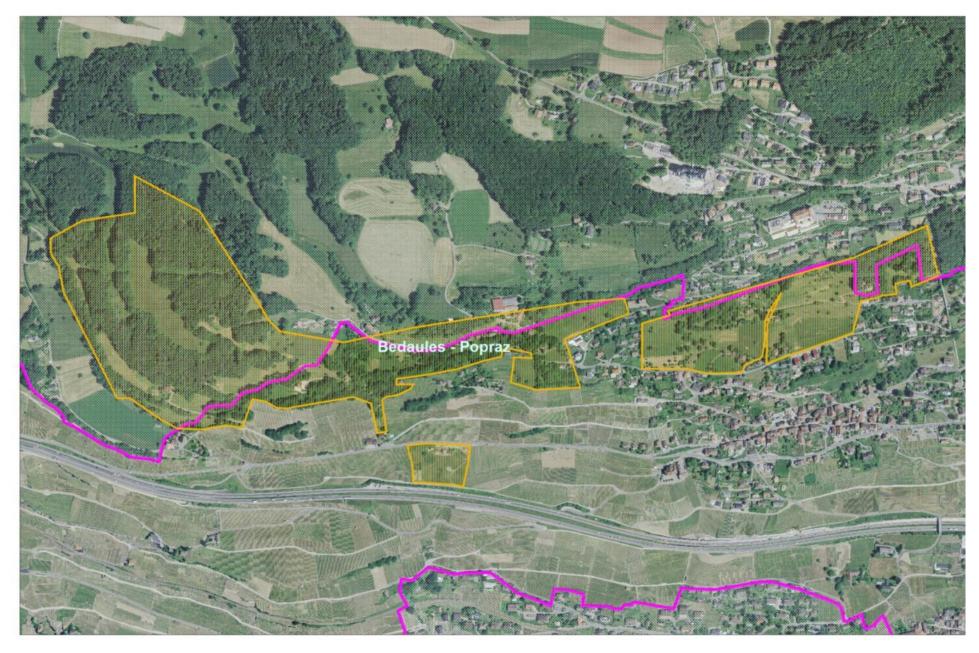


Figure 14. Périmètre du secteur d'importance régionale Bedaules -Popraz

# 4.5 Principe territorial 3.4 : connexions du réseau écologique en milieu agricole

# **Objectifs**

- Assurer à long terme le maintien des échanges biologiques dans le territoire agricole
- Décliner la fiche REC du plan directeur cantonal à l'échelle du PAC et définir l'armature des réseaux agroécologiques locaux

Des corridors de passage proportionnels au degré d'importance de la liaison sont définis (Figure 15) :

Degré d'importance	Largeur du corridor
Locale	30 m
Régional (niveau PAC)	40 m
Cantonal	100 m

# **Principes d'affectation (Mesure PAC)**

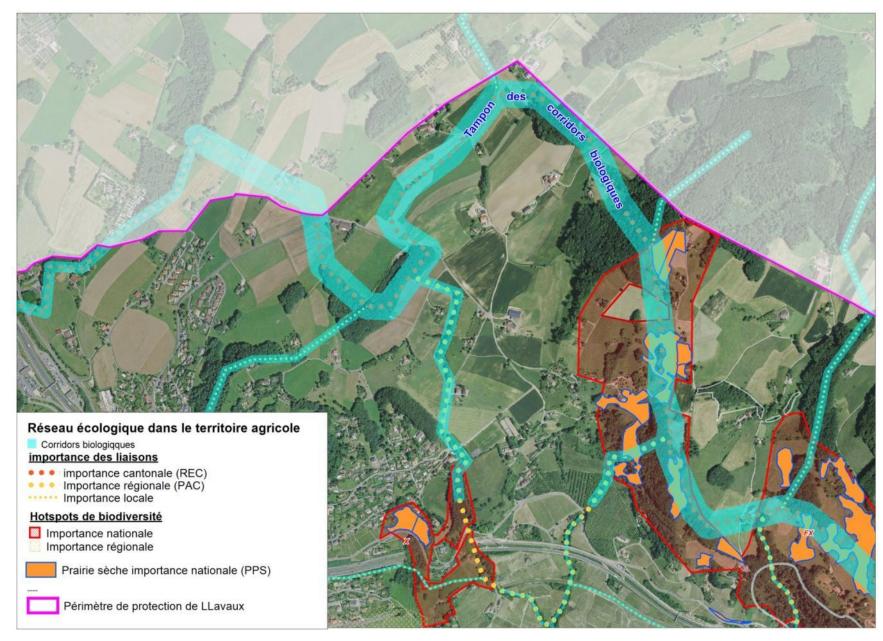
Contrairement au territoire viticole, des constructions en lien avec l'exploitation peuvent être autorisées dans le territoire agricole. Ceci explique pourquoi une mesure spécifique est prévue pour garantir le passage de la faune sur les corridors biologiques dans ce secteur.

# Zone agricole protégée

- Inconstructible.
- Les éléments faisant obstacle au passage de la faune tels que clôtures permanentes, filets, etc. sont interdits.
- Les bâtiments et installations existantes bénéficient du droit acquis.

#### **Mesures hors PAC**

Soutien financier à la mise en place d'éléments favorables au transit de la faune (SPB, haies, bandes herbeuses etc.) .



page 41

Figure 15. Corridors biologiques dans le territoire agricole du PAC

# 4.6 Principe territorial 3.5: monitoring à l'aide d'indicateurs biologiques

# **Objectifs**

Les espèces emblématiques de Lavaux constituent à la fois des espèces-parapluie et des cibles par elles-mêmes. Elles se prêtent pour la plupart à un suivi et peuvent donc être proposées comme indicateurs de la qualité biologique de leurs habitats respectifs.

- Mettre en place une veille écologique à l'échelle du PAC, destinée à vérifier que les objectifs biologiques sont atteints
- Détecter à temps les problèmes nécessitant des mesures de sauvegarde (espèces Liste rouge)
- Fournir un outil de communication et de promotion en relation avec le patrimoine naturel du site UNESCO

<u>Paramètres indicateurs</u>: mesures d'abondance représentatives établies selon un protocole reproductible (recensement des effectifs pour les espèces les plus rares, relevé de fréquence par échantillonnage pour les espèces plus communes)

<u>Seuil critique</u>: niveau d'abondance considéré comme limite inférieure indiquant que l'équilibre homéostatique n'est pas respecté (indice de forte détérioration de l'habitat et cas échéant risque d'extinction trop grand). A noter que la situation existante est assez proche du seuil critique pour une partie des espèces.

12 espèces cibles indicatrices couvrant les différents types de milieux présents sont proposées pour le périmètre du PAC.

Pour chaque espèce. Un seuil d'alerte est proposé.

Habitat	Espèce indicatrice	Seuil critique
Rivage lacustre:	Couleuvre vipérine	300 individus
	(Natrix maura)	
Parchets de	Souci des champs	15 stations (parchets
vigne:	(Calendula arvensis)	distinctes)
	Muflier des champs	30 stations (parchets
	(Misopathes orontium	distincts)
	Linotte mélodieuse	20 couples nicheurs
	(Linaria cannabina)	
Murs:	Cétérach des officines	Présence dans 5% des
	(Asplenium ceterach)	murs visités
Incultes dans le	Bruant zizi ( <i>Emberiza</i>	10 couples nicheurs
vignoble (bancs	cirlus)	A 1/6" ' (1 /
de poudingue,	Vipère aspic (Vipera	A définir (données
etc.,)	aspis)	manquantes)
	Lézard vert ( <i>Lacerta</i>	40 individus
	bilineata) (secteur des Gonelles)	reproducteurs
Réseau	Salamandre tachetée	Présence dans 50% des
	(Salamandra	cours d'eau
hydrographique	salamandra)	cours a cau
Prairies (y c.	Lézard agile (Lacerta	Présence dans 5 stations
PPS)	agilis)	éloignées de plus de 100
		m les unes des autres
	Silène (Brintesia	Présence dans 50% des
	circe)	prairies sèches (PPS)
	Mélitée du mélampyre	Présence dans 20% des
	(Melitaea athalia)	prairies
Forêts (y c.	Pouillot siffleur;	À préciser par le plan
Cornalle,	Lucane cerf-volant;	directeur forestier
Cribloz)	Couleuvre	
	d'Esculape ?	

# 4.7 Autres principes

### **4.7.1** Talus **A9** ET CFF

# **Objectif**

Comme les cours d'eau, les talus routiers et ferroviaires peuvent jouer un important rôle de corridors de déplacement pour la faune.

Il s'agit ici d'optimiser la végétalisation et l'entretien des talus pour améliorer leur fonction d'habitat et de corridor pour les espèces rares et emblématiques de Lavaux.

A terme, l'état projeté devrait comprendre les éléments suivants (% de la surface) :

1 à 5%:	Murs de pierres sèches ou pierriers (2-5 m3)
	tous les 50-100 m (biotopes-relais pour
	reptiles et petite faune)

10 à 20 %	Buissons indigènes (h< 4 m) dont au
	minimum un quart d'épineux

2 à 5 %: Arbustes ou arbres isolés (h=4-12 m; essences indigènes)

2 à 5 %: Autres éléments structurants (points d'eau,

affleurements rocheux, etc.)

65 à 85%: Pelouse non engraissée, de préférence sur les

sols les plus superficiels et drainants

# **Principes d'affectation (mesures PAC)**

Néant. Ces DP ne seront probablement pas affectés.

#### **Mesures hors PAC**

Les aménagements ponctuels (mis en place de pierriers, plantation de buissons, etc.) et l'adaptation du calendrier d'entretien sont à discuter avec les responsables des routes nationales. Ceux-ci sont d'ailleurs en train de développer un concept de gestion écologique « voie verte » allant dans le même sens.

En principe, l'entretien pourrait se limiter à :

- Une fauche tardive, éventuellement échelonnée (juinseptembre) de la prairie avec évacuation du produit de coupe
- La taille ou le recépage périodique des buissons (environ chaque 5 ans)



Figure 16. Exemple d'un talus existant illustrant une partie des éléments visés

# 4.7.2 Murs de vigne

# **Objectifs**

Conserver le potentiel biologique des murs pour les espèces spécialistes des anfractuosités (reptiles, fougères des ruines, etc.).

Assurer la fonction de refuge temporaire pour les espèces en transit sur les corridors biologiques.

# **Principes d'affectation (Mesures PAC)**

Edicter un principe général de conservation des murs dans le périmètre du PAC.

Imposer la conservation ou la mise en place de niches d'accueil pour la petite faune et la flore spécialisée lors des travaux de réfection des murs dans les corridors biologiques (voir 4.2.2).

#### **Mesures hors PAC**

Encourager la conservation et la mise en place de niches lors des travaux de réfection des murs, dans l'ensemble du vignoble.

Limiter l'emploi d'herbicide sur les murs

# 4.7.3 Jardins privés et espaces verts

# **Objectifs**

Outre leur importance paysagère (voir volet Paysage), les espaces verts et les jardins privés jouent un rôle pour un certain nombre d'organismes, notamment des oiseaux (rouge-queue à front blanc, torcol, etc.). Il est souhaitable de promouvoir le potentiel de ces habitats pour les espèces indigènes.

# **Principes d'affectation (Mesures PAC)**

Intégrer les objectifs biologiques dans le réglementation relative à ces surfaces.

#### **Mesures hors PAC**

Encourager, voire imposer un choix restreint d'essences indigènes pour l'arborisation, en mettant l'accent sur les essences fruitières traditionnelles.

# 4.7.4 Mesures générales dans la zone viticole

Les données relatives à la distribution des espèces rares des vignes étant trop lacunaires, il n'est pas possible de définir des périmètres restreints à haut potentiel, dans lesquels on pourrait concentrer les efforts de promotion de la biodiversité.

Par conséquent, on propose de soutenir de manière générale les modes de culture propices au maintien et à l'essor des espèces caractéristiques du vignoble (souci sauvage, lézard vert, linotte mélodieuse, etc.) et réduisant les effets négatifs collatéraux des traitements sur les milieux naturels (dispositifs antidérive, choix des produits) en particulier aux abords des biotopes sensibles (bandes tampon).

De manière générale, il y a lieu d'encourager les pratiques « neutres » qui favorisent le maintien de la richesse biologique des bords de vigne sans affecter l'exploitation (gestion douce des incultes, places à tourner non revêtues, traitement extensif des talus, limitation de l'éclairage nocturne, etc.)